

les des Actes ASSISES



2^{ES} ASSISES
DE L'EPS, DES APS
ET DU SPORT EN ESSONNE
(Novembre 2005 - Mai 2006)

Essonne
LE CONSEIL GÉNÉRAL



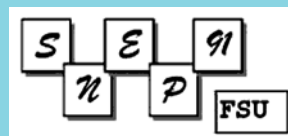
INITIATIVE COORDONNÉE PAR LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL
OLYMPIQUE ET SPORTIF DE L'ESSONNE SOUS LE HAUT
PATRONAGE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ESSONNE

En coopération avec :

L'Association des responsables des services des sports des villes de l'Essonne

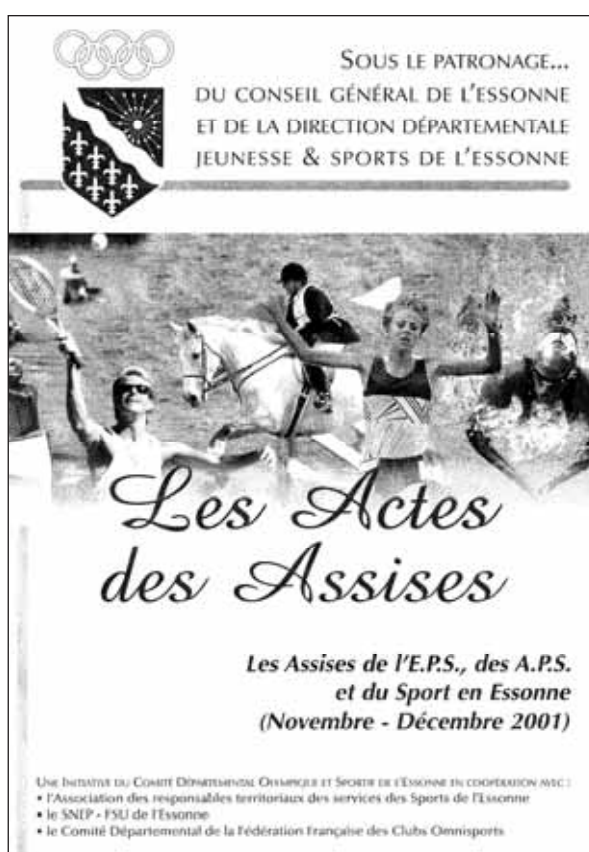
Le SNEP-FSU départemental

Le Comité départemental de la fédération française des clubs omnisports



Les actes des 2^{es} Assises de l'EPS, des APS et du sport en Essonne

Les Actes des 1^{es} Assises, organisées en novembre et décembre 2001 à l'initiative du Comité départemental olympique et sportif de l'Essonne, ont été publiées courant 2002.



En se basant sur le rythme de l'Olympiade, le C.D.O.S. a renouvelé ce dispositif avec l'organisation des 2^{es} Assises de novembre 2005 à mai 2006, conduisant à l'élaboration de cette seconde édition des Actes des Assises.

Reflète de l'essentiel des débats qui ont animé les différents temps de réflexions et d'échanges, ces actes se veulent avant tout un recueil de quelques pistes de travail communes pour l'action quotidienne des prochaines années, utiles à tout un chacun qui s'implique dans la pratique sportive en Essonne.

SOMMAIRE

Introduction	page 3
Avant-propos du Président du C.D.O.S de l'Essonne	page 5
Editorial de Michel Berson, Président du Conseil général de l'Essonne	page 7
Démarche	page 8
Document de présentation initial des Assises	
Les rencontres décentralisées	page 11
Représentativité des participants aux 5 soirées-débat	page 12
Diagnostic départemental issu des 5 réunions initiales décentralisées	page 14
Comptes-rendus des 7 tables rondes thématiques d'avril 2006	page 25
1 ^{re} table ronde : Sport et santé	
2 ^e table ronde : Sport et développement durable	
3 ^e table ronde : Sport et éducation	
4 ^e table ronde : Equipements nautiques	
5 ^e table ronde : Equipements sportifs	
6 ^e table ronde : Sport pour tous	
7 ^e table ronde : Sport de haut niveau	
Le forum de synthèse du 19 mai 2006	page 41
Compte-rendu intégral	
Glossaire des sigles utilisés	page 65

Avant-propos du Président du C.D.O.S de l'Essonne

1, 2, 3... À NOUS DE JOUER !!!

◇ La sphère de l'EPS, des APS et du sport associatif fédéré concerne des milliers, des centaines de milliers d'Essonniennes et d'Essonniens de tous âges et de toutes conditions sociales.

◇ Si le droit d'y accéder est formellement reconnu à chacune et à chacun, les RÉALITÉS quotidiennement VÉCUES font apparaître beaucoup de disparités, bien des INÉGALITES... et donc l'exigence de dépasser ensemble des situations d'exclusion voire de discrimination qui perdurent à l'échelle des différents territoires.

Aussi, au-delà de ces constats – que les 2^{es} Assises départementales du sport, de l'EPS et des APS en Essonne ont réactualisés – le CDOS estime t'il prioritaire de poursuivre le rassemblement pluraliste de tous les acteurs locaux et départementaux pour changer les réalités présentes.

À partir des échanges entre les Acteurs de la vie départementale impliqués, enracinés dans l'ensemble des villes essonniennes, il a été possible d'établir un réel diagnostic des pratiques existantes, des attentes et des besoins de tous les Essonniens.

La concertation, le débat, l'apport des connaissances ont conduit à la formulation de projets importants, complémentaires et adaptés à chacun des territoires ...

Encore faudra-t-il passer des intentions – toujours généreuses – aux réalisations concrètes ... et ne pas attendre ... des troisièmes assises départementales sans agir réellement ... ET TOUS ENSEMBLE !

Le forum de clôture des Assises, le 19 mai à l'Hôtel du Département à Évry, a retenu deux propositions de nature à concrétiser, au quotidien, l'aspiration partagée à œuvrer ensemble au service des Essonniens :

- ◇ la création d'un observatoire départemental des équipements sportifs
- ◇ la mise en place d'une instance départementale permanente de concertation dépassant largement les actuels contours de l'E.P.S., des A.P.S. et du sport, et intégrant la santé, l'éducation, l'accès à une citoyenneté pleine et entière.

Pour sa part, considérablement enrichi par un travail commun avec toutes celles et tous ceux qui ont œuvré à la réussite des assises, le C.D.O.S. est et reste disponible pour y apporter une large contribution.

**A nous tous de jouer
... et de gagner avec et pour les Essonniens !**

Rolland BESSON

Editorial du Président du Conseil général de l'Essonne

Voilà maintenant près de cinq années que le Comité départemental olympique et sportif de l'Essonne s'est engagé dans une démarche de concertation en direction des acteurs du sport dans notre département. Il achève aujourd'hui l'écriture d'une seconde phase d'échanges, de dialogues et de préconisations à travers la diffusion des actes des secondes assises du sport et des activités physiques et sportives en Essonne.

Soyez assuré que le tracé de ces ateliers sera précieusement utilisé. La qualité d'une politique publique sportive lorsqu'elle s'adresse à plus de 280 000 sportifs licenciés dans près de 2000 clubs n'est jamais le produit d'un simple financement, ou d'une succession d'actions de communications autour d'évènements à forte valeur médiatique ou bien alors, la construction d'équipements dont l'utilité serait à deviner ... Elle est simplement la communion de volontés fortes de collectivités locales, de dirigeants bénévoles, d'éducateurs sportifs, de parents et bien sûr de sportifs de faire vivre ensemble des valeurs de fraternité, d'échanges et de cohésion sociale par le sport.

Le Conseil général de l'Essonne se reconnaît dans un modèle sportif où excellence et solidarité ne forment qu'un seul et même objectif.

Les interventions et les préconisations formulées par l'ensemble des participants sont autant de contributions à l'émergence d'une nouvelle politique sportive qui verra jour d'ici à février 2007 sous l'impulsion dynamique de Maud Olivier, Vice Présidente chargée des sports. Parce que nous sommes attachés à promouvoir des politiques publiques adaptées aux besoins de nos concitoyens, nous demeurons attentifs à l'échange et à la confrontation. Les secondes assises organisées par le CDOS tout au long de l'année sportive 2005-2006 ont nourri nos réflexions et mieux encore parfaits notre approche d'un sport plus et mieux à partager entre concitoyens essonniers.

Nos engagements seront à la hauteur des ambitions qu'ensemble nous nous fixons. Education, formation, santé publique, compétition, loisirs autant d'exigences que nous voulons faire vivre au quotidien en Essonne.

De vos contributions pour que la pratique sportive soit ouverte à tous, de vos cris pour que soient mieux reconnus nos bénévoles et de vos espoirs pour que le sport demeure un facteur d'amélioration de l'humanité, je lis l'immense honneur de constater que le Département de l'Essonne est un territoire où excelle un mouvement sportif talentueux et humaniste.

Encore merci à toutes et à tous.

Michel BERSON

En Essonne, pour que l'E.P.S., les A.P.S. et le sport deviennent réellement accessibles à tous et à toutes ... à tous les âges de la vie ...

PARTICIPONS ENSEMBLE aux 2^{es} Assises départementales de novembre 2005 à mai 2006.

En 2001, au terme des premières Assises Départementales organisées par le C.D.O.S. et co-pilotées avec la participation de l'Association des responsables territoriaux des services des sports de l'Essonne, du S.N.E.P. - F.S.U. de l'Essonne, du Comité Départemental de la F.F.C.O., le Président du Conseil général, Monsieur Michel BERSON déclarait :

« Pratique structurante pour l'individu et la société, le sport constitue aussi un véritable enjeu social. Ses conditions de pratique nécessitent une mobilisation importante de moyens financiers et humains. Les conditions de la pratique sportive exigent un investissement volontariste des collectivités locales tant il constitue aussi un outil pertinent d'aménagement du territoire. »

Depuis lors, la situation vécue quotidiennement par l'ensemble des Essonniennes et Essonniens a très sensiblement évolué.

◆ Les conditions d'existence de nos concitoyens se sont dégradées tant au niveau des conditions matérielles dont disposent les familles qu'à celui où se situe désormais la place conférée à l'E.P.S. à l'Ecole ou celle que peut prendre une pratique de qualité des A.P.S. pour garantir la meilleure santé de tous et de toutes.

◆ Le recensement des installations et équipements sportifs qui vient de s'achever fait apparaître d'une part un vieillissement préoccupant du patrimoine des équipements avec simultanément des besoins considérables à dégager pour en assurer la réhabilitation et la remise aux normes. D'autre part des déséquilibres de plus en plus marqués apparaissent dans le rapport « Population-Equipements » au détriment des zones à habitat populaires.

◆ La mise en place progressive des communautés de communes ou d'agglomérations et dans le même temps les transferts importants de compétences de l'Etat vers les collectivités publiques territoriales (Conseil régional - Conseil général) posent de manière criante et urgente la question des FINANCEMENTS et notion même de SERVICE PUBLIC et d'UNITÉ TERRITORIALE NATIONALE.

C'est dans ce contexte, sous le patronage du Conseil général de l'Essonne, que le « C.D.O.S. 91 » - en coopération avec ses partenaires de 2001 - s'est engagé dans les « 2^{es} Assises de l'E.P.S., des A.P.S. et du sport en Essonne », conçues en 4 temps successifs.

⇒ 1^{re} phase en novembre - décembre 2005

CONSULTATION de TOUS LES ACTEURS de TERRAINS (communauté éducative, mouvement sportif fédéral, collectivités publiques) visant à faire S'EXPRIMER les attentes et besoins de tous les ESSONNIENS et à IDENTIFIER les souhaits pour permettre l'accès pour tous à la pratique sportive sous toutes ses formes.

⇒ 2^e phase en février 2006

Regroupement des données à l'échelle de l'ENSEMBLE du territoire et ELABORATION d'un « DIAGNOSTIC DÉPARTEMENTAL ».

⇒ 3^e phase en avril 2006

Organisation de tables rondes à thèmes majeurs, en fonction des préoccupations exprimées dans la première phase :

- Sport et éducation
- Sport, performance, haut niveau
- Sport pour tous et santé publique
- Sport, territoires et développement durable
- Etc.

⇒ 4^e phase 19 mai 2006

FORUM Départemental du sport en Essonne.

RENCONTRE avec les DÉCIDEURS de l'Etat, de la Région, du Département, des Communautés territoriales et des Villes ...

« D'aujourd'hui à l'horizon 2010, l'enjeu des conditions de pratique pour répondre aux attentes et besoins de tous les Essonniens. »

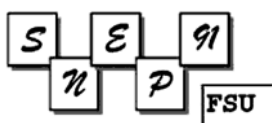
La participation active de tous et de toutes est donc le gage le plus décisif de réussite de ces « 2^{es} Assises Départementales ».

C'est ENSEMBLE que nous pourrons répondre aux exigences d'une société plus juste et plus solidaire.

La 1^{re} étape des Assises a consisté en 5 soirées-débat décentralisées permettant d'apprécier les attentes et besoins des Essonniennes et des Essonniens en matière de pratiques et d'équipements sportifs.

Contribuant au diagnostic départemental, ces échanges engageaient la réflexion sur l'enjeu des pratiques éducatives, sportives et associatives dans nos territoires pour les prochaines années.

Les rencontres décentralisées



Représentativité des participants aux 5 soirées-débat de novembre/décembre 2005

CARTE DE L'ESSONNE - LES 5 SITES DES SOIRÉES-DÉBAT



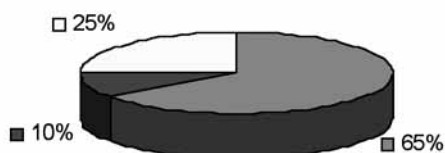
- 1^{re} soirée : Palaiseau le 25 novembre 2005
- 2^e soirée : Morsang-sur-Orge le 29 novembre 2005
- 3^e soirée : Etampes le 02 décembre 2005
- 4^e soirée : Ris-orangis le 09 décembre 2005
- 5^e soirée : Marcoussis le 12 décembre 2005



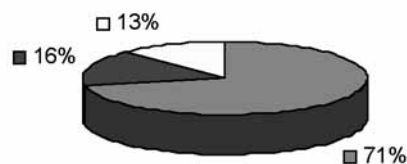
Palaiseau - Foyer des Sportifs



Morsang - Salle Pablo Neruda

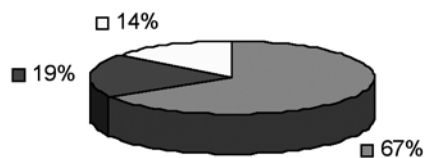


■ Mouvement Sportif ■ EPS - SNEP □ Bus (ou représentants)



■ Mouvement Sportif ■ EPS - SNEP □ Bus (ou représentants)

Etampes



■ Mouvement Sportif ■ EPS - SNEP □ Elus (ou représentants)

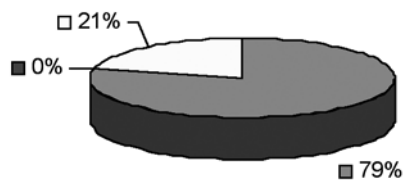


Etampes - Base de Loisirs



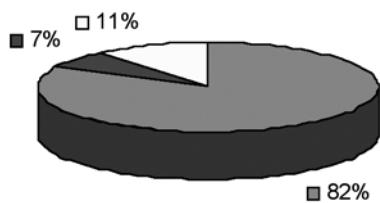
Ris-Orangis - U.S.R.O

Ris-Orangis



■ Mouvement Sportif ■ EPS - SNEP □ Elus (ou représentants)

Marcoussis



■ Mouvement Sportif ■ EPS - SNEP □ Elus (ou représentants)



Marcoussis - C.N.R.

Préambule

La première phase des secondes assises de l'E.P.S., des A.P.S. et du Sport en Essonne a pleinement atteint l'objectif qui lui était assigné visant à **favoriser l'expression de la diversité des « Acteurs de terrain » représentatifs de la Communauté éducative, du mouvement sportif fédéral, des collectivités publiques.**

Les cinq rencontres tenues en novembre et décembre 2005 à Palaiseau, Morsang-sur-Orge, Etampes, Ris Orangis et Marcoussis ont permis de recueillir les expériences, les avis, les suggestions de celles et de ceux qui quotidiennement – à titre professionnel ou bénévole – s'investissent avec compétence, courage, passion et pugnacité dans tous les domaines complémentaires de l'E.P.S., des A.P.S., du Sport fédéral associatif au service des Essonniennes et Essonniens de tous âges et de toutes conditions d'existence.

Les constats établis à la faveur de ces consultations des « Acteurs de terrain » permettent aujourd'hui de formuler un « **Diagnostic départemental** » qui sera soumis à **l'ensemble des décideurs territoriaux** afin qu'ils puissent – fin mai 2006 – exposer leurs analyses et leurs réponses aux attentes exprimées.

La 3^e phase des Assises – en avril – loin d'être un point d'arrivée, devrait permettre de constituer les bases d'un « **Plan programme départemental d'équipement mais aussi de financement de l'E.P.S., des A.P.S. et du sport associatif fédéral** » à la hauteur des attentes et besoins de toute la population Essonnienne.

Entre évolution des pratiques et réalités sociales... Les problèmes majeurs vécus en Essonne et au quotidien par les acteurs de terrain

Les « **Acteurs de terrain** » réunis à la faveur des 5 rencontres décentralisées de l'automne 2005 étaient – pour nombre d'entre eux – déjà attentifs à l'évolution de toutes les pratiques **lors des 1^{res} Assises départementales de 2001.**

En tant qu'acteurs du moment présent à l'échelle de la vie scolaire, de la vie locale, de la vie sportive associative, **ils font le constat que globalement les conditions d'existence de nos concitoyens essonniens se sont dégradées** que ce soit au niveau des moyens matériels dont disposent les familles qu'à celui où se situe désormais la place conférée à l'E.P.S. à l'Ecole ou celle que peut prendre une pratique de qualité des A.P.S. et du sport associatif pour garantir la meilleure santé de tous et de toutes, à tous les âges de la vie.

Dans le même temps, les moyens et les espaces occupés par « **le sport marchand** » et l'approche privilégiée du sport de compétition et de haut niveau au travers des « **surenchères financières et la surmédiation de certains événements** »

ne font qu'illustrer et confirmer le décalage croissant entre les formes de pratique et une conception éducative réellement accessible à toutes et tous en tant qu'élément de culture, d'intégration, d'égalité des chances.

L'accès aux pratiques était et devient de plus en plus fortement inégalitaire à l'échelle de la « société essonnienne » comme à celle des territoires essonniens.

Les échanges entre « acteurs de terrain » ont mis en évidence ces réalités :

- dans le domaine des **équipements**
- au niveau **des financements**
- en matière **de ressources humaines** porteuses de développement de l'EPS, des APS, et du sport associatif pour tous les essonniens.

1 - Dans le domaine des équipements

Le patrimoine public des équipements sportifs essonniens présente les caractéristiques suivantes :

Il est majoritairement constitué d'installations réalisées dans les Années 1970, conçues en référence aux exigences « pédagogique » et « sportives » de cette époque. De plus – conçues pour une durée de vie de 20 à 25 ans - elles sont, pour la plupart d'entre elles et malgré les efforts d'entretien consentis par les collectivités locales, à ce jour « **à bout de souffle** » et nécessitent d'importants travaux de rénovation, de remise aux normes **d'une ampleur telle** qu'il est parfois plus réaliste et moins coûteux d'envisager leur remplacement !

Dans le même temps, le récent recensement des équipements locaux met en évidence de grandes disparités de densité et de disponibilité à l'échelle du territoire départemental, d'une ville à l'autre (aujourd'hui souvent d'une « Communauté » à l'autre) et surtout entre "Nord Essonne" fortement

urbanisé et « Sud Essonne » toujours en grand déficit d'installations au service de toutes et tous.

Enfin dès lors que la grande majorité de ces équipements a été conçue sur des « **normes sportives des années 70** », ils s'avèrent trop souvent inadaptés à l'E.P.S., aux A.P.S. pour tous ... et également aux exigences compétitives d'aujourd'hui.

2 - Au niveau des financements

La remise aux normes, la rénovation et plus encore la réalisation d'équipements nouveaux posent à la fois **des problèmes de conception, d'intégration de matériaux, de techniques nouvelles, et au bout du compte, avec une acuité toute particulière, celles des FINANCEMENTS.**

La plupart des « décideurs » préconisent des études préalables intégrant les besoins de tous et une réponse satisfaisante pour justifier aussi du meilleur et du plein emploi des installations couvertes et de plein air...

- Dans ce domaine, **la question des équipements nautiques** qui était déjà identifiée comme prioritaire en 2001 (conclusions des 1^{es} Assises) devient dramatique tant l'écart entre les besoins et les capacités d'accueil s'est approfondi au vu du nombre d'équipements piscines en chantier plus ou moins permanent !

- La situation des équipements « **patinoires** » est tout aussi préoccupante et l'importance est telle que la simple perspective du remplacement des équipements antérieurs devient problématique.

Dans un tel contexte, les représentants des collectivités publiques qui se sont exprimés en novembre / décembre 2005 (élus et techniciens) avancent **l'idée forte de la mutualisation des moyens financiers de diverses collectivités à la faveur de projets territoriaux mieux adaptés à l'ensemble des besoins.**

Au plan de la vie scolaire à tous les niveaux, l'enseignement de l'E.P.S. pose simultanément les questions de la disponibilité et de l'accessibilité des équipements aux diverses populations scolaires, et celles des moyens humains et matériels mis à disposition des établissements. Les collèges et lycées – à de trop rares exceptions près – ne disposent pas d'équipements disponibles pour l'E.P.S. qui soient intégrés aux établissements d'enseignements, et si des dispositions financières ont pu être trouvées entre les Collèges et l'Assemblée départementale pour permettre un certain niveau de « défraiement » des collectivités publiques mettant les équipements sportifs de la ville à disposition, le « **sous-équipement des collèges et lycées** » est des plus problématique.

Dans ce secteur particulier des établissements scolaires, une **politique offensive** de réalisation d'équipements et d'augmentation des ressources humaines est impérative pour garantir l'**égalité des chances entre tous les élèves**, et avant tout la mission de Service public d'Etat qui s'attache à l'Enseignement de tous les jeunes français de toutes conditions sociales.

Enfin et afin d'optimiser les possibilités d'utilisation entre population scolaire, activités sportives fédérales et vie locale, la notion de « **financements complémentaires et croisés** » va de pair avec la nécessaire évolution des **règlementations** et des garanties en responsabilité civile pour garantir un réel plein emploi des équipements.

3 - Les forces humaines indispensables à l'organisation et au développement des activités « E.P.S., A.P.S., SPORTS » pour tous les Essonnien

L'originalité, la diversité, la complexité du « système français où cohabitent professionnels et bénévoles » est à considérer d'abord comme **une richesse et un atout** pour promouvoir de manière équitable et

compétitives, de loisirs favorables à l'épanouissement et à la santé de tous les essonnien.

Chaque « ensemble » (professionnels, bénévoles) **assume des responsabilités** essentielles dans tous les domaines (E.P.S. / A.P.S. / Sports) **et doit pouvoir bénéficier de la part des pouvoirs publics (de la Commune à l'Etat) des moyens indispensables à la formation continue comme au financement de l'activité quotidienne.**

Ces Crédits publics constituent l'arme la plus décisive en matière d'intégration, de lutte quotidienne contre les inégalités, sociales et territoriales. Les réductions observées ces dernières années ont et auront des conséquences dramatiques dont les principales victimes sont les foyers les plus modestes et les plus en difficulté sur tous les plans de leur vie sociale.

Dans un temps où la marchandisation tend à devenir « règle commune », la place fondamentale des financements publics est un véritable enjeu de société.

Un projet départemental concerté, prolongé, co-financé est indispensable pour répondre aux attentes et aux besoins en E.P.S., A.P.S. et sport associatif

Il est nécessaire au-delà de l'« Etat des lieux » spontané et parfois empirique des « Acteurs de terrain » **d'intégrer d'autres données**, et tout particulièrement les enseignements tirés du Recensement des équipements et installations sportifs réalisé en 2005.

Il sera tout aussi nécessaire de **RASSEMBLER toutes les institutions** (scolaires - publiques - associatives) pour s'attaquer résolument à tous les problèmes observés et identifiés.

Plusieurs constats et préconisations sont ici avancés pour fonder une demande commune à l'échelle départementale.

4 - Dépasser les rapports « Demandeurs - Décideurs »

Au-delà des constats souvent partagés sur l'étendue des besoins et les limites des moyens, il n'est pas, **il n'est plus possible d'en rester à des rapports « Demandeurs - Décideurs »**.

Chacun, dans ses fonctions spécifiques, est acteur de la vie sociale, de la vie publique, et assume des responsabilités importantes pour toute la population.

Les partenaires du système scolaire (Etat - collectivités publiques - enseignants, parents et élèves) **comme les partenaires du système fédéral associatif** (collectivités publiques - instances fédérales associations et pratiquants) **et ceux de la vie locale** (collectivités territoriales - publics spécifiques parfois non-organisés) sont en fait en relation quotidienne avec les mêmes populations locales et leur complémentarité est un gage important pour fonder un projet départemental cohérent au service de tous et toutes.

L'écoute réciproque, le débat constructif, la recherche collective des priorités à prendre en compte sont autant de moyens à mettre en œuvre pour dépasser le niveau des discours et des « bonnes intentions », et de **ne pas rester à la seule logique « demandeurs - décideurs »**.

5 - Les Conséquences des évolutions territoriales en cours

Depuis les 1^{es} Assises (2001), l'un des éléments les plus importants **dans la vie des essonniens réside dans la mise en œuvre progressive de nouvelles entités territoriales** (communautés de communes et d'agglomération) et dès lors que la plupart d'entre elles ont retenu l'option « Sport et Culture », **des mutations importantes se font jour** au niveau des équipements sportifs, des « personnels qui y sont attachés » voire des animations pouvant y être proposées ...

Ces évolutions sont **en règle générale perçues comme positives** (tous les enfants d'une même communauté ont par exemple désormais la possibilité d'accéder à la natation scolaire) mais dans le même temps, la volonté de certaines édiles à rationaliser l'usage des équipements sportifs communautaires les conduit à spécialiser l'usage de chacun d'entre eux, **rendant ainsi très problématique le maintien** – et à plus forte raison le développement – **des pratiques de proximité bien souvent les plus susceptibles d'agir contre les inégalités**.

Dans le même temps apparaissent des **tentations communautaires** à prôner des regroupements, des fusions d'associations faisant fi de l'histoire locale et des valeurs associatives spécifiques.

6 - Vers un Plan concerté de développement de l'E.P.S., des A.P.S. et du sport Associatif en Essonne à l'échelle 2010

La non désignation de Paris pour les Jeux Olympiques 2012 – au-delà de la déception de tous ceux qui ont porté et soutenu ce projet (« Le Cœur de l'Essonne bat pour Paris 2012... ») **aura des effets importants dans la politique d'équipement à l'échelle francilienne mais aussi aux niveaux locaux et départementaux**.

Pour autant, le besoin d'un plan concerté à l'échelle départementale ne saurait être éludé et l'intérêt des secondes Assises de l'E.P.S., des A.P.S. et du sport Associatif en Essonne (2005/2006) peut être – au-delà des constats – **de fédérer toutes les énergies nécessaires à l'élaboration d'un véritable « Plan programme d'équipements et de financement à l'échelle 2010 »** au profit de toute la population essonniennne – avec les évolutions envisagées aux plans démographique et économique pour les toutes prochaines années.

Annexe A

Attentes des citoyens et capacités d'accueil des équipements locaux : Exemple de l'U.S. Palaiseau, des listes d'attente dans les 17 sections sportives...

En annexe au présent
« Diagnostic » figurent quatre
contributions illustrant des
situations particulièrement
caractéristiques des réalités
vécues quotidiennement
par les acteurs de terrain.

Il apparaît qu'un retard considérable a été pris dans le développement de nos équipements sportifs, et nous en sommes tous responsables. L'ensemble des acteurs, élus et responsables sportifs, en est conscient. La conséquence en est, à titre d'exemple, que les dix-sept sections que compte l'U.S.P. ont toutes une liste d'attente, que la répartition des créneaux d'entraînement demande des arbitrages très difficiles, au quart d'heure près et que nous en sommes même réduits à diviser les heures de ménage !

Nos dix-sept sections sportives de l'U.S.P. étaient toutes orientées vers la compétition, même si celle-ci n'avait pas toujours pour finalité l'accession au haut niveau. Or on a aujourd'hui de plus en plus de demandes pour la pratique de loisir. Ainsi, dans la section de boxe anglaise que je connais bien pour la présider, la moitié de nos licenciés ont une licence « loisir » ; les autres ont une licence « amateur » mais, pour la plupart, ne boxent plus, en dépit de leur assiduité à l'entraînement. Il faut prendre en compte les aspirations de ces nouvelles générations qui désirent faire du sport dans un cadre non-compétitif. Même si le loisir n'était pas notre objectif initial, c'est aujourd'hui grâce à lui que le mouvement peut fonctionner et investir. Ainsi, dans un grand nombre des sections sportives concernées, ce sont les cotisations « loisirs » qui financent les déplacements de compétition, par exemple.

Marc SCHANG,
Président de l'Union sportive de Palaiseau.

Annexe B

L'EPS aux lycées et aux collèges... en sud Essonne

◆ Constat

530 élèves dans le collège.

Installations utilisables :

- Intérieures :
 - Un gymnase type C avec une petite salle de gymnastique et un dojo
- Extérieures :
 - Un stabilisé de hand ball en état « très usagé »
 - un petit terrain en « herbe » de football inutilisable en hiver
 - une « piste » de 3 m de large, de 232 m de circonférence, en gravillons/sable, un sautoir en longueur.
- Une piscine départementale.

Fonctionnement :

Les installations se trouvent à 20 mn à pied du collège. Par conséquent, lorsqu'il pleut fortement, nous ne pouvons nous rendre sur les installations, et sommes donc dans l'impossibilité de pratiquer une A.P.S. (l'établissement ne dispose d'aucune installation couverte au sein de l'établissement).

Les installations sont à partager avec le collège A. Camus, et les écoles primaires et maternelles de la Ferté-Alais. Nous n'avons donc à notre disposition le gymnase que trois 1/2 journées par semaine, et les salles de gymnastique et dojo trois autres 1/2 journées.

Nous ne pouvons mettre qu'une classe par créneau horaire le lundi, aucune classe le vendredi après midi. Les autres créneaux, nous ne pouvons mettre que 3 classes par créneau, et de ce fait, soit une,

soit deux classes se retrouvent à l'extérieur en été comme en hiver. Pour la piscine, les créneaux disponibles sont là aussi en nombre suffisant par rapport à une demande grandissante (toujours d'après les textes officiels de l'E.P.S., tous les élèves doivent savoir nager en 6^e) mais cette demande pourrait être augmentée si les subventions allouées pour les transports par le Conseil général n'étaient pas plafonnées. Ce qui ne permet pas à tous les collèges, en particulier les plus éloignés de la piscine, de pouvoir s'y rendre avec tous les élèves.

La programmation des activités demandées par les textes officiels régissant l'E.P.S. nous invitent à faire passer les élèves par les 8 groupes d'activités (Aquatiques, Athlétiques, Artistiques, Gymniques, Combat, Duelles, Collectives, et de Pleine Nature). Or, du fait du manque d'installations et des contraintes d'emploi du temps, il est impossible de respecter les injonctions officielles.

Par ailleurs, le temps mis pour se rendre sur les installations et les séances annulées par cause de mauvais temps, réduisent considérablement le temps de pratique effective nécessaire à un apprentissage conséquent des habiletés sportives à acquérir.

Le cas de l'Association sportive :

Cette association a pour but de perfectionner la pratique sportive des élèves qui en font le choix, et d'accéder à différentes responsabilités telles que membre du bureau ou jeune officiel.

A nouveau des problèmes se posent : le temps accordé à l'A.S. des deux collèges sur les installations est insuffisant (la mairie doit contenter les associations sportives de la ville), ce qui a pour conséquence un temps de pratique insuffisant pour les élèves, un nombre insuffisant ne permettant pas d'offrir un éventail d'activités intéressant, des conditions de travail délétères pour l'apprentissage des élèves (deux activités peuvent se dérouler en même temps dans le même lieu).

Remarques :

Deux collèges ont été construits à moins d'un kilomètre l'un de l'autre, obligeant les deux à avoir les mêmes installations puisque lors de la construction du collège de Guigneville, aucune installation sportive n'a été prévue pour les élèves de ce collège.

Alors qu'à Boutigny, un gymnase récent est présent, et les élèves de Boutigny viennent tous à Guigneville et représentent une grande majorité des élèves.

Pourquoi cette incohérence ?

Alors que l'éducation se veut nationale et égalitaire pour tous, comment se fait-il que deux collèges comme ceux de Ballancourt et de Guigneville, qui ont une population scolaire à peu près similaires, se retrouvent avec une telle différence de qualité d'enseignement.

En effet, le collège de Ballancourt possède dans ses portes un gymnase avec deux salles type C, une salle de gymnastique, une salle de combat, une salle de tennis de table, et un terrain herbeux avec une piste au sein de l'établissement. L'enseignement devient non égalitaire.

◆ Demandes

Des installations sportives de qualité permettraient :

- d'améliorer le niveau des élèves
- de leur offrir un éventail d'activités permettant une véritable « culture » sportive
- de détecter plus facilement des jeunes sportifs de talent et de les faire évoluer vers les clubs sportifs

Il serait souhaitable dans l'idéal d'avoir des installations à proximité du collège, qui ne se placeraient pas en doublon de celle de la Ferté Alais, puisque le nombre grandissant d'associations sportives permettraient de remplir aisément les créneaux non scolaires comprenant gymnase type C, dojo, salle de gymnastique, salle polyvalente, mur d'escalade, piste d'athlétisme, un grand terrain, 2 terrains de hand ou 4 terrains de basket.

Des champs sont disponibles en face du collège, il est donc possible, au niveau de l'espace, de construire, en tout cas cela semble plus facile qu'en centre ville.

Mais il faudrait pour cela que le Conseil général apporte une aide plus conséquente pour des communes aussi petites, incapable de prendre en charge de tels travaux.

Attention à prendre en compte les carences actuelles au niveau des installations dans le cas de la création d'un lycée dans le sud Essonne comme c'est évoqué depuis quelques années.

Sinon, au pire il faudrait créer :

- un mur d'escalade (demandé à la Mairie depuis 6 ans, relativement facile à bâtir entre le gymnase et les courts de tennis couverts)
- une salle de gymnastique aménagée.

Il faudrait améliorer, réhabiliter :

- le terrain de football (en synthétique ?)
- la piste d'athlétisme à élargir, mettre hors eau
- le stabilisé à réhabiliter entièrement

Il serait aussi souhaitable d'avoir une subvention transport plus importante quand les collèges sont situés en zone rurale.

Les Coordonnateurs d'E.P.S. du collège
Léonard de Vinci de Guigneville,
L. BURG - P. MEYRIER.

Annexe C

Les pratiques sportives sur la voie publique : aléas et vicissitudes de l'organisation des épreuves cyclistes

Comme la plupart d'entre nous (je l'espère), je pense que le sport en France a vécu et s'est développé jusqu'à aujourd'hui en grande partie grâce au bénévolat ! Or l'animation, la formation, l'encadrement des activités, la gestion d'une association représente des soucis quotidiens et complexes qui font qu'il est aujourd'hui de plus en plus compliqué de trouver des personnes motivées pour faire du bénévolat, d'autant que le contexte associatif est devenu plus difficile car les jeunes, tout comme les adultes, ne se fidélisent plus à un club ou à une activité.

Ces nouveaux adhérents se comportent en consommateurs, s'essayant et changeant rapidement d'activité et par voie de conséquence de club, privant celui-ci d'une aide redevable alors que les tâches administratives et juridiques qu'ont à supporter les responsables sont de plus en plus complexes et multiples.

Je citerais pour exemple les demandes de subventions pour lesquelles il faut remplir des formulaires tous différents qu'il s'agisse des demandes faites aux services de l'État, ceux du Conseil régional, ceux du Conseil général, ceux de la Municipalité ou ceux de l'Office des sports. En un mot, c'est la galère !

Mon association est un club cycliste. Je dois dire que les formalités nécessaires à l'organisation d'une manifestation sportive sont très complexes et peuvent décourager beaucoup de responsables.

Prenons le cas de l'organisation de compétition de cyclisme sur route ou hormis le passage du Tour de

France pour lequel toutes les communes se battent pour obtenir le passage de la course sur leur territoire, il en est tout autre lorsqu'un club fait la demande pour organiser une course amateur.

De nombreuses tracasseries viennent alourdir l'organisation de ces manifestations.

A l'heure d'aujourd'hui, il est impensable de pouvoir espérer organiser une course cycliste en circuit fermé, il en résulte que les jeunes sont lancés sur des routes au milieu des voitures qui circulent dans les deux sens.

Si en élaborant des tactiques de course, ils viennent à déborder sur le milieu de la chaussée alors que survient une patrouille de la gendarmerie, la course est arrêtée et l'organisateur se voit infliger une contravention.

Les demandes d'arrêtés de mise en sens unique de la circulation sont très rarement acceptés. Les épreuves doivent être terminées pour 12h00.

Il y a obligation d'effacer tout traçage sur la chaussée sous 48 heures bien que les décideurs devraient savoir que la plupart des bénévoles travaillent aussi dans la semaine.

Cas heureusement plus rare mais existant de maires acceptant le passage d'une course mais qui en interdit l'arrêt (départ et arrivée) sur leur territoire rendant particulièrement difficile l'élaboration de course attrayante faisant même obstacle à la promotion de la discipline.

Parlons également du volumineux dossier à déposer à la Préfecture deux mois et demi avant la date de l'épreuve et dans lequel doit figurer la liste des signaleurs avec leur numéro de permis de conduire. Or comme il est impossible de prévoir si longtemps à l'avance qui sera disponible à la date précise, nous avons recours à des Associations de signaleurs, ce qui alourdit un peu plus les budgets. Tout comme l'assistance médicale qu'il faut aussi payer.

D'autre part, il est à déplorer que nos demandes d'autorisations ne nous parviennent souvent que la veille de la manifestation car il est très difficile de trouver le temps et un lieu ouvert qui permette d'effectuer les photocopies indispensables à remettre aux signaleurs, etc ... Parfois, les réponses arrivent deux ou trois jours après que la course ait eu lieu.

Il y a aussi les Préfectures et Sous-Préfectures qui ne font pas la différence entre une déclaration d'organisation d'une course cycliste et l'information de l'organisation d'un rallye cyclotouriste en réclamant les mêmes documents.

Citons le cas des maires qui autorisent facilement le stationnement parfois anarchique en ville et font fermer des routes à l'occasion de brocantes alors que pour les manifestations sportives ils rechignent à le faire. Il me semble qu'il y a deux poids et deux mesures.

Je me permet aussi de souligner que si l'on est capable de mobiliser 4000 policiers à l'occasion de match de football ou de raves parties, qu'à raison de 10 policiers pour aider à assurer la sécurité d'une course cycliste, cela suffirait à assurer la sécurité de 400 manifestations de ce genre.

Tous ces tracasseries finissent par décourager les bénévoles qui comme le savent chaque responsable de club, ne se ramasse pas à la pelle !

Simplifions la tâche de ces bénévoles qui se donnent sans compter pour permettre au plus grand nombre de pouvoir pratiquer le sport qu'ils ont choisi. Il y a trop de gamins et de gens de tous âges qui ne peuvent pas, ou qui ne peuvent plus participer à des activités sportives alors qu'ils y trouveraient un facteur d'amélioration de la santé et d'épanouissement personnel.

Donnons plus de moyens à ces bénévoles car ils assument gratuitement et souvent plus une véritable mission de service public.

D'autre part, la pratique douce du cyclisme qui pourrait en partie seulement s'accommoder de pistes cyclables n'a à sa disposition qu'un kilométrage réduit sur l'ensemble du département (alors que de nouvelles voiries se construisent) et de plus elles sont très souvent mal conçues avec notamment par endroit des piquets au milieu. Lorsqu'elles sont coupées par un passage, le rebond n'est pas chanfreiné, c'est comme si il fallait sauter un trottoir, ce qui est dangereux pour le cycliste mais et provoque des éclatements de pneus voir des bris de roue.

D'autre part, ces pistes ne sont que très rarement entretenues. On y trouve toutes les épines des buissons des environs, les gravillons repoussés par les voitures et des bris de verre, tout ceci n'est donc pas très incitateur pour les potentiels utilisateurs de pratique douce, et complètement inapproprié pour faire de l'entraînement à la compétition.

La banlieue n'est plus une suite d'agglomération avec un flot continu de véhicules sur les routes. C'est dommage et pourquoi ? Les cyclistes de la région Sud Ile-de-France ne peuvent pas utiliser le circuit fermé de l'autodrome de Montlhéry certain jour.

Il doit aussi être possible, toujours pour permettre aux cyclistes de compétition de s'entraîner, de déterminer en concertation D.D.E./Comité Départ/Usagers quelques circuits qui se verraient classés Priorité aux cyclistes.

A moins que la pratique du cyclisme de compétition amateur ne s'oriente à se placer devant une console de jeux et à être pratiquée de façon virtuelle ...

Michel SAUX,
Président du Vélo Club de Villebon.

Annexe D

Les pratiques « non fédérées » et l'utilisation des équipements sportifs communaux

L'activité « Football en salle » à Saint-Michel-sur-Orge

Le service des sports de Saint-Michel sur Orge, est très fréquemment sollicité pour l'accueil dans les équipements sportifs couverts municipaux, de l'activité Football en salle, souvent représentée par des groupes de jeunes, plus ou moins structurés. Ces demandes récurrentes sont toujours très délicates en terme de prise en compte et d'écoute de ce public très spécifique.

Le positionnement et la démarche systématiques adoptés par la commune en la matière

◆ A ce jour, une seule association structurée de jeunes existe à Saint-Michel sur Orge : « Ethnik City », cette association a été créée il y a maintenant environ trois ans, suite à une demande récurrente d'un groupe de jeunes qui se traduisait par une volonté de pratique en lieu couvert de l'activité « Futsal ». Des individus issus de ce groupement avaient été formellement identifiés par nos agents gardiens de gymnases, lors de plusieurs intrusions « sauvages » dans l'un de nos équipements notamment le WE simplement pour jouer en lieu couvert.

◆ Suite à ce constat, nous ne pouvions laisser perdurer cette situation. Aussi, grâce à un travail de partenariat très enrichissant avec nos collègues animateurs du service « Jeunesse », nous avons provoqué, une sorte de table ronde avec les intéressés, en leur précisant que les exactions régulières sur les équipements sportifs ne pouvaient être tolérées et n'engageait pas à une démarche constructive.

Avec un soutien fort du service jeunesse, nous avons souhaité que ce groupe de jeunes se structure en association et seulement dans ce cas, le service des sports étudierait avec l'ensemble des utilisateurs des équipements concernés, la possibilité de trouver des plages horaires officielles pour cette association et pour l'encouragement de cette pratique.

Les souhaits ont donc été suivis de résultats puisque désormais, « Ethnik City » fonctionne de manière très responsable. Néanmoins le service des sports à souhaité :

- la mise en place d'une convention de mise à disposition d'équipement sportif
- un bilan d'activité régulier
- une collaboration étroite avec le gardien du gymnase
- bref, la nomination d'un référent responsable et garant du respect des lieux.

Pour toutes les demandes de ce type, nous optons plutôt vers le regroupement de cette activité dans une seule et même entité afin de ne pas multiplier des associations ayant la même nature de pratique et le même objet.

Il a fallu donc raisonner pour l'affectation de créneaux (malgré tout toujours très difficiles à trouver), en partage par tranches d'âges afin d'éviter les conflits de génération.

Depuis, nous sommes plutôt satisfait de la démarche employée car plus aucune exaction n'est à ce jour recensée pour ces motifs.

Rémy LAFLEUR,
Directeur du Service des sports
de la ville de Saint-Michel-sur-Orge.

Maison de l'US.R.O. à Ris-Orangis

- lundi 24 avril 2006
- mardi 25 avril 2006
- jeudi 27 avril 2006
- vendredi 28 avril 2006

A - EPS, APS, sport fédéral associatif de proximité, sport de haut niveau

... et éducation - Information (rôle des médias ...)
- Citoyenneté - Rôles et missions complémentaires des professionnels et des bénévoles.

B - EPS, APS, sport fédéral associatif de proximité, sport de haut niveau

... et santé, bien-être, épanouissement.

C - EPS, APS, sport fédéral associatif de proximité, sport de haut niveau

... et rénovation, réalisation, financement d'équipements locaux et départementaux au service de tous

D - Les équipements locaux, communautaires et départementaux nécessaires aux pratiques aquatiques ...

E - Sport et développement durable

Accessibilité, usage et préservation des voies et espaces publics ...

F - Sport pour tous et toutes

Vie associative fédérale et pratiques féminines, pratiques séniors, accueil des populations handicapées.

G - Sport de haut niveau

Quel sport de haut niveau en Essonne pour demain ?

A partir du diagnostic départemental, 7 thématiques se sont dégagées. L'organisation de tables rondes a permis d'associer des personnalités pour approfondir la réflexion.

Les tables rondes d'avril 2006

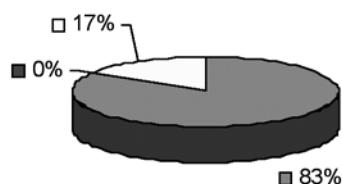
Table ronde n°1 du lundi 24 avril 2006



Pour le développement de l'EPS, des APS et du sport fédéral associatif de proximité, du sport de haut niveau et des activités physiques pour tous et toutes.

◆ Le thème de la santé, du bien-être, de l'épanouissement de l'être humain.

Répartition des participants à la soirée
thématique Sport & santé



■ Mouvement sportif ■ EPS - SNEP □ Elus (ou représentants)

Intervenants initiaux :

- Mme Chantal SCHNEIDER - Sport et diabète
- M. Jacky AUFFRET - Association contre l'alcoolisme
- M. Charles Yannick GUEZENNEC - Pôle de médecine sportive de Marcoussis

Collectif d'animation et de synthèse :

- Rolland BESSON, Président du C.D.O.S.
- Nicole BOUDINET, Vice-présidente du C.D.O.S.
- Gaston VILLADIER, Vice-président du C.D.O.S.

1 - Les constats et premiers enseignements débat

Les témoignages initiaux comme les interventions émanant de la salle révèlent et confirment que les pratiques d'activités physiques régulières comme le sport de compétition sont largement perçus comme des éléments favorables, et très souvent recommandées par le corps médical, de nature à concourir au bien-être de chacun, à la préservation d'une bonne santé et à l'épanouissement des hommes et des femmes de notre temps.

Simultanément - comme le notait le « Diagnostic départemental » - la vie sociale quotidienne est toujours marquée par des grandes inégalités entre les essonniennes et les essonniens de tous âges, face aux capacités et possibilités d'accéder, dans de bonnes conditions, à des pratiques régulières d'APS et de sport ...

- Les populations fragilisées par des problèmes de santé s'avèrent quantitativement de plus en plus importantes.
- Dans les différents milieux de vie que sont les établissements scolaires, la vie associative sportive

fédérée, les cadres quotidiens de la vie locale comme du monde du travail il est notamment présentement observé :

- ◆ Que la propension au tabagisme, à la consommation très précoce de l'alcool comme la dépendance à différents produits consommés au prétexte d'accès visé aux plaisirs ... sont en progrès constants.
- ◆ Que les itinéraires d'accès aux APS et aux sports s'avèrent d'autant plus difficiles que les cursus de formation des professionnels comme des bénévoles de la santé et du sport ne sont – à ce jour – que très rarement complémentaires. Cette situation devrait conduire à privilégier dans tous les cas de figures : vie scolaire, vie associative, vie locale, domaine de la santé à la mise en œuvre de modules complémentaires, voire communs, de formation des acteurs de terrain dans un rapport plus global et plus permanent de sports et santé.
- ◆ Qu'en toutes circonstances – et singulièrement face à celles que vivent les essonniennes et essonniens les plus en difficulté au plan économique et culturel – il s'avère nécessaire dans le respect de la difficulté de chacun de privilégier une politique d'aides à la personne plutôt que tout dispositif de réduction tarifaire assimilable à des activités de seconde zones et de moindre qualité.

2 - Questions, suggestions, préconisations à formuler pour la préparation du forum de clôture des Assises du vendredi 19 mai 2006 en l'Hôtel du Département

a) - Le rapport « EPS-APS-SPORTS » et « Santé, bien-être, épanouissement des individus » ne saurait concerner que les seuls acteurs à ce jour identifiés dans les différentes structures d'accueil ...

- Les initiatives consistant à sensibiliser l'ensemble du corps médical aux questions du sport comme celles consistant à interpeller et à motiver les enseignants d'EPS comme les responsables du

sport associatif pour intéressantes qu'elles soient ne peuvent à elles seules réduire les grandes disparités et inégalités observées sur l'ensemble du territoire essonnien.

- Une grande majorité de « laissés pour compte » voire « d'exclus » ne pourra être concernée qu'à partir du moment où pourra se mettre en œuvre une politique départementale offensive en matière d'éducation et de santé publique à laquelle les responsables du mouvement aspirent à apporter leur contribution ...

La constitution d'une instance départementale permanente associant largement l'ensemble des acteurs de terrain des domaines de l'éducation, de la santé et du sport pourrait être une première préconisation à formuler au forum de clôture des 2^{es} Assises.

Un office départemental de l'éducation, de la santé et du sport conçu comme un dispositif d'analyse, d'étude et propositions auprès du Conseil général de l'Essonne pourrait concrétiser une telle option.

b) - Dans le cadre de la politique départementale de médecine sportive initiée récemment se traduisant à la fois par une activité importante du PDMS de Marcoussis en direction du sport haut niveau et différentes initiatives et conférences, il apparaît utile :

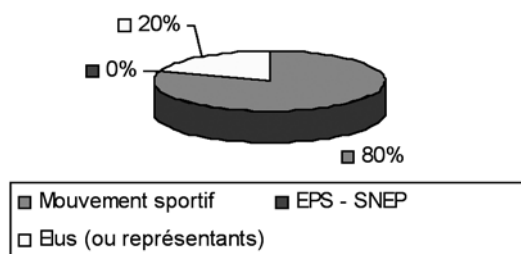
- De prendre à court terme l'initiative de conférences de sensibilisation et d'information des acteurs locaux (Education/Santé/Sports) dans différents secteurs du département (en cf aux initiatives de la 1^{re} phase des Assises et des 5 réunions décentralisées qui ont été fortement appréciées).
- De créer des pôles de concertation permanente associant des acteurs du corps médical – de l'éducation, du mouvement sportif sur la base de regroupements spécifiques :
 - ◆ sport et diabète
 - ◆ sport et asthme
 - ◆ sport et alcoolisme
 - ◆ sport et tabagisme
 - ◆ etc ...

Table ronde n°2 du lundi 24 avril 2006



◆ Le thème du sport et du développement durable, en matière d'accessibilité, d'usage et de préservation des espaces publics.

Répartition des participants à la soirée thématique Sport & développement durable



Intervenants initiaux :

- M. Alain REITER et M. Michel COUASNON, Commission des courses hors stade du Comité départemental d'athlétisme
- M. Christian SANDER, Président du Comité départemental de vol à voile
- M. MINOTTE, organisateur d'épreuves cyclistes et membre du « Collectif de sécurité des roues »
- M. Christian GUSTAVE, président du club cycliste de Marcoussis
- M. Vincent GRASTEAU, Direction des sports du Conseil général de l'Essonne

Collectif d'animation et de synthèse :

- Pierre Philippe BUREAU, trésorier du C.D.O.S.
- Gérard COURTAL, membre du C.D.O.S.
- Gilles TALBOT, membre du C.D.O.S.
- Martial TOURNIER, assistant technique du C.D.O.S.

Regroupées dans une même table ronde, les questions de la pratique d'activités physiques et sportives dans les espaces publics et dans les espaces naturels ont montré que les préoccupations avaient des points communs mais aussi des spécificités. L'absence de représentants des services préfectoraux (sécurité intérieure, sécurité routière), ONF, mais aussi de la Direction

des aménagements routiers au Conseil général, qui sont au quotidien des interlocuteurs des organisateurs et dont les décisions pèsent sur les pratiques sportives a été déplorée.

Les intervenants, pour la plupart issus des activités physiques de pleine nature, ont des expériences et témoignages à distinguer en fonction de leur activité : « utilisateurs » des espaces naturels (vol à voile,

course d'orientation, randonnée pédestre) et de la voie publique (cyclisme et cyclotourisme) ; l'athlétisme (courses hors stades) se situe dans une position intermédiaire puisque les pratiques utilisent les 2 types de terrains, pour les courses sur route, et les courses « nature ».

Dans ce contexte, les cyclistes et organisateurs d'épreuves cyclistes connaissent des soucis pour des questions de réglementation.

Le décret auquel sont soumises les autorisations préfectorales date de 1981, et est à présent obsolète sur plusieurs points ; sa réactualisation nécessaire conduirait à faciliter ou pour le moins clarifier un certain nombre de démarches.

Ils placent également en première ligne leurs difficultés de proposer une pratique sécurisée, à l'entraînement comme en compétition, sécurité qui est souvent mise à mal sur le terrain, par la circulation automobile en premier lieu.

Par conséquent, un « Collectif de sécurité des 2 roues » a été créé.

Le lien avec la question du développement durable ne s'effectue donc pas d'emblée, si ce n'est au niveau du rôle des éducateurs dans leur action d'encadrement : tous ont conscience de l'importance d'inculquer des valeurs citoyennes, si simples soit elles, telle que le respect de l'environnement, des autres pratiquants et usagers de l'espace, en commençant par éviter d'abandonner ses déchets par exemple (bien que nettoyage systématique des sites soit effectué).

La charte dite d'éco-veille mise en place par les fédérations de randonnée pédestre constitue un outil qui gagnerait à être étendu à d'autres pratiques, en visant à développer une culture de l'environnement pour les pratiquants.

Les pratiques de pleine nature représentent en outre un fait socio-économique non négligeable, des points de vue du matériel sportifs qu'elles nécessitent, comme de l'approche en termes de tourisme.

1 - Les constats et premiers enseignements du débat

La question du conflit d'usage ou du partage de l'espace se pose avec des degrés d'acuité variable :

- entre les pratiquants sportifs et d'autres (propriétaires, activités motorisées ...) ;
- entre certaines activités sportives ;
- entre pratiquants sous des formes différentes (libre ou organisée, loisir entraînement ou compétition) ; dans cet ordre d'idées, les fédérations n'ont pas le « monopole » sur les pratiques, et la dimension d'un « Esprit interdisciplinaire aimable » constitue une entrée réaliste dans la notion de développement durable.

Parmi les obstacles à la pratique sportive, ont été pointés :

- les aménagements et/ou leur gestion (routes sans bandes latérales, gestion des espaces boisés ...)
- les volontés de « préservation » d'espaces qui ignorent l'activité physique pratiquée dans des sites qui deviennent l'objet d'attention nouvelle ;
- l'accumulation et la complexification des exigences réglementaires ;
- les modalités concrètes d'application des réglementations (délai, nature des exigences, pouvoir de police et de contrôle) par une gestion technocratique inadaptée aux réalités des pratiques et de l'organisation du sport Essonnien.

2 - Propositions à formuler pour la préparation du forum de clôture des Assises du vendredi 19 mai 2006 en l'Hôtel du Département

- 1 **Préserver le patrimoine des équipements spécifiques de pratique existants** (tel que l'aérodrome de Buno-Bonnevaux) et **développer des sites à vocation départementale** (par exemple circuits d'entraînement pour le cyclisme-cyclotourisme, rôle au **niveau de l'aménagement du territoire** : cartographie pour le cas de Course d'Orientation, P.D.I.P.R.).

2 Concernant les espaces naturels, la mise en place effective de la C.D.E.S.I. doit s'appuyer sur une **reconnaissance du potentiel que constituent les pratiques sportives pour la gestion des espaces et sites naturels** (cartographie, entretien, fréquentation, balisage ...). De même la place de cette C.D.E.S.I. dans le dispositif d'Agenda 21 du C.G. est à affirmer, elle y apparaît incontournable. Sa vocation consultative n'en pose pas moins la question de la nature juridique et de la portée que pourrait avoir un Acte de Droit dans ce contexte.

3 Le développement des chartes de pratiquants d'une part et d'organismes d'autre part doit permettre de reconnaître la **spécificité de chaque pratique sportive** et des conditions à mettre en œuvre pour trouver un **équilibre entre préservation, valorisation et animation des sites naturels**.

4 Valoriser l'ensemble des activités sportives évoluant dans les espaces naturels (terrestre et aérien) dans des manifestations ancrées sur les sites de pratique, en favorisant la pluridisciplinarité et en intégrant les opportunités en termes de retombées touristiques : « **Sport pour tous, partout** ».

5 Faire vivre une véritable commission départementale regroupant l'ensemble d'organismes de manifestations sur route et espaces publics ou naturels pour mutualiser les connaissances (calendrier, projets d'aménagements, pratiques respectives) et, par une meilleure connaissance mutuelle, **faire lever les obstacles administratifs au développement de la pratique sportive, tout en règlementant**.

Table ronde n°3 du mardi 25 avril 2006

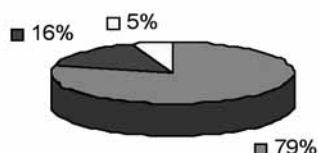


Pour le développement de l'EPS, des APS et du sport fédéral associatif de proximité, du sport de haut niveau et des activités physiques pour tous et toutes.

- ◆ **Le thème de l'éducation, la citoyenneté, l'information (rôle des médias...)
des rôles et missions complémentaires des professionnels et des bénévoles,
des rôles et missions du Centre de ressource et d'information des bénévoles
de la Maison départementale des sports.**

Entrée du débat : Quels rapports à l'éducation, à l'information, à la citoyenneté ?

Répartition des participants à la soirée
thématique Sport & éducation



■ Mouvement sportif ■ EPS - SNEP □ Elus (ou représentants)

Intervenants initiaux :

- Monsieur BOUCHERON, représentant de parents d'élèves (F.C.P.E.)
- Monsieur PAREUX, secrétaire général du District de football de l'Essonne

Collectif d'animation et de synthèse :

- Rolland BESSON, président du C.D.O.S.
- Chantal SCHNEIDER, membre du C.A. du C.D.O.S.
- Maurice LANGRY, membre du C.A. du C.D.O.S.

1 - Des constats, affirmations et interrogations émergent du débat ...

Des préoccupations réelles concernent à la fois le recrutement de nouveaux bénévoles indispensables au maintien et au développement du mouvement sportif fédéré et la reconnaissance de leur rôle social et éducatif.

De manière simultanée, la professionnalisation de certains acteurs du mouvement sportif fédéré semble inévitable mais est considéré de manière contradictoire :

- L'encadrement « rémunéré » se situe à la fois au niveau des entraîneurs (notamment BE) et du personnel administratif (prise en compte des aspects comptables, salariaux, juridiques, etc...).
- Cet encadrement « rémunéré » est sensé devoir dégager les responsables bénévoles de toute préoccupation « administrative » pour leur permettre de se centrer sur la politique de développement de l'association sportive.
- Pour une majorité d'associations, rémunérer du personnel est exclu à la fois pour des raisons d'éthique et budgétaires.

• En Essonne, l'encadrement sportif est assuré par environ 8 % de professionnels et 92 % de bénévoles.

• La promiscuité salariés/bénévoles est quelquefois mal vécue.

• Pour prendre en compte tous les aspects liés à la professionnalisation, deux voies sont empruntées :

- Le recours à des structures « ressources » à vocation commerciale.

- Le recours à des dispositifs « associatifs » (par exemple la Fédération française des clubs omnisports).

◆ Les bénévoles ont à prendre en compte des problèmes nouveaux, liés à l'évolution de la société notamment autour des problèmes de violences.

◆ Le rôle éducatif du sport est aussi très largement évoqué, notamment au niveau de l'E.P.S. :

- L'E.P.S. doit être pleinement maintenu dans le socle des connaissances communes enseignées à l'école.

- L'E.P.S. permet de développer des notions de solidarité, de socialisation, de respect de soi, des autres, de règles, etc.

- Supprimer l'E.P.S. entraînerait une diminution de la pratique dans les clubs.

- Le problème du rythme scolaire de l'enfant est également mis en cause.

◆ La mission de service public accordée au sport est également mise en avant. Malheureusement, les moyens qui lui sont accordés ne correspondent pas à ce rôle. Les bénévoles se sentent de plus en plus « laissés pour compte », voire « suspects ».

2 - Le Centre de ressource et d'informations du bénévolat

Ce sont les Etats généraux du sport organisés au début de la « mandature Chirac » qui ont décidé de la mise en place des « C.R.I.B. » Depuis 2005, le C.D.O.S. est devenu tête de réseau du C.R.I.B., en recensant des informations générales et en répondant à des questions particulières. Pour ce faire, deux moyens sont à disposition des responsables de club :

1 le site Internet du C.D.O.S.

2 l'Assistant départemental du C.D.O.S., Martial TOURNIER

3 - La Maison départementale des sports

Depuis 25 ans, la Maison départementale des sports de l'Essonne a connu une longue histoire :

• Le premier projet visait son implantation à Epinay sur Orge

• Il y a 15 ans, un second projet s'organisait autour de la vente de l'hippodrome d'Evry. Pour des raisons financières, le projet n'a pu aboutir.

• Il y a 4 ans, l'implantation de la Maison départementale des sports de l'Essonne au Centre d'hébergement de Mennecy a pris corps. A l'heure actuelle, 11 comités sportifs départementaux y ont leur siège social et se partagent avec le C.D.O.S. 3 petits bureaux. Il y a donc urgence à trouver une autre solution.

L'intérêt d'une Maison départementale des sports pour le mouvement sportif essonnien consiste :

• A y accueillir un maximum de comités

• A mettre en commun des moyens techniques

• A disposer pour chaque comité de grandes salles de réunion

La Maison départementale des sports pourrait également être un lieu de stages regroupant des installations sportives.

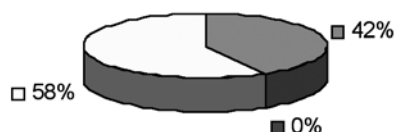
Les clubs ont construit en partie le département de l'Essonne. C'est aux politiques de prendre des décisions pour donner au mouvement sportif associatif de réels moyens d'existence, de développement au service du plus grand nombre de nos concitoyens, enfants, jeunes, et adultes de tout âge, de toute condition sociale, de tout niveau sportif.

Table ronde n°4 du mardi 25 avril 2006



◆ Le thème de la conception, du financement et de l'accessibilité des équipements nautiques à tous les publics.

Répartition des participants à la soirée thématique Equipements nautiques



■ Mouvement sportif ■ EPS - SNEP □ Elus (ou représentants)

Intervenants initiaux :

- M. Jean Luc FACHAUX, chargé des équipements sportifs à la Communauté d'agglomération du Val d'Orge
- M. Marc JOUANDON, Président du Comité départemental de natation
- M. Walter HENRY, Directeur du stade nautique départemental de Mennecy
- M. Karim BENKORBA, Direction des sports du Conseil général de l'Essonne

Collectif d'animation et de synthèse :

- Pierre Philippe BUREAU, trésorier du C.D.O.S.
- Claude ROSE, vice-président du C.D.O.S.

1 - Les constats

Equipements

- Fermeture de nombreux établissements nautiques (programmes anciens 1000 piscines, ...) vétustes, marqués par le manque d'entretien et l'inadéquation aux évolutions des pratiques (aqua gym, loisir).
- Plusieurs projets départementaux portés par de jeunes communautés d'agglomération (équipements phares) mais déséquilibre nord/sud.
- Difficultés à organiser des compétitions (concurrence avec les heures d'ouverture au public).
- Le manque d'équipements est un obstacle au développement de la pratique sportive sous toutes ses formes.

Personnels

- Evolution structurelle de la profession avec un déséquilibre du recrutement (niveau d'exigence du BEESAN, faiblesse de candidature, pyramide des âges défavorable) ;
- Faiblesse de l'emploi associatif (entraînement en club, école de natation) la profession étant majoritairement fonctionnarisée (même si précaire).

Publics

- Les équipements nouveaux dynamisent la pratique sportive et associative. Toutefois, celle-ci semble peu sensible aux politiques territoriales, comme si la préservation des créneaux des clubs était devenue la seule ambition des dirigeants sportifs.

-
- L'ensemble des élèves des classes de 6° du département ne bénéficient pas de l'enseignement obligatoire.
 - Chez les propriétaires et gestionnaires (publics ou privés ; régie ou délégués), on observe une perception variable de la « mission de service public » depuis l'apprentissage (savoir nager sécuritaire), la reconnaissance des bienfaits des pratiques régulières (entretien de la santé tout au long de la vie) ou l'animation sensée conférer plus de rentabilité.
 - Exemples marginaux mais exemplaires d'intégration d'autres pratiques nautiques (canoë kayak en piscine).
 - Handicap : au-delà de l'accessibilité, quelle réflexion pour le développement d'une pratique (changer le regard de l'autre) ?

2 - Les propositions

- 1 Actualiser un état des lieux de l'accessibilité des équipements nautiques en terme de :
 - Territoires (répartition géographique, desserte, pôle d'attractivité) ;
 - Mission de service public (fréquentation, types et niveaux de pratique) ;

- Obligation scolaire (accessibilité aux écoles et collèges) en terme quantitatif et qualitatif.

- 2 Accompagner la création, la gestion et l'entretien des équipements nautiques par la création d'un lieu permanent d'échanges et de veille technologique élargi (mutualisation des connaissances et compétences de professionnels, territoriaux, mouvement sportif, Développement durable, DDASS ...).

- 3 En cohérence avec les objectifs de l'Agenda 21 départemental, contribuer à l'intégration des objectifs HQE dans les projets architecturaux par la prise en charge systématique et totale des coûts d'études dans les phases de programmation.

- 4 Systématiser des conventions de fonctionnement associant financeurs et gestionnaires d'équipements et impliquant les représentants (milieu scolaire, club, comités nautiques) pour veiller au respect, par les gestionnaires, de l'accès aux établissements scolaires et au monde associatif.

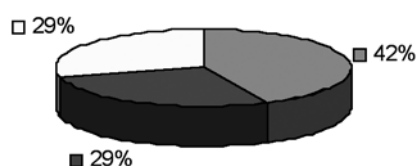
Table ronde n°5 du jeudi 27 avril 2006



Pour le développement de l'EPS, des APS et du sport fédéral associatif de proximité, du sport de haut niveau et des activités physiques pour tous et toutes.

◆ Le thème de la rénovation, de la réalisation et du financement des équipements locaux et départementaux au service de tous.

Répartition des participants à la soirée thématique Equipements sportifs



■ Mouvement sportif ■ EPS - SNEP □ Elus (ou représentants)

Intervenants initiaux :

- M. Roger BONNENFANT, secrétaire général de l'association AIRES
- M. Eric ZONTA, maire adjoint chargé des sports à Milly-la-forêt
- M. Jean LE NEVE, président de la section escalade de l'U.S. Massy
- M. Karim BENKORBA, Direction des sports du Conseil général de l'Essonne

Collectif d'animation et de synthèse :

- Pierre Philippe BUREAU, trésorier du C.D.O.S.
- Gaston VILLADIER, membre du C.D.O.S.
- Chantal SCHNEIDER, membre du C.D.O.S.
- Martial TOURNIER, assistant technique du C.D.O.S

1 - Les constats

On observe une saturation actuelle des équipements, dont un grand nombre sont vieillissants, et inadaptés aux évolutions des pratiques et à la diversification des publics. Le cas des équipements nautiques est traité par ailleurs et celui des patinoires très préoccupant : alors qu'un projet existe sur le Val d'Orge (en proximité immédiate avec la patinoire d'Evry, d'où un déséquilibre évident dans la répartition sur

le territoire), l'incendie de celle de Viry est sur le point de condamner le club de hockey de la ville : le retard pris par les travaux de réfection empêche toute pratique, et l'accueil dans les patinoires voisines ne suffit plus. La sollicitation de la Région Ile-de-France et le projet de club départemental ou d'agglomération n'ont pas abouti (débat Haut niveau). La création d'équipement(s) sportif(s) apporte une dynamique importante dès lors que l'équipement a été conçu pour prendre en compte des publics diversifiés. L'initiative d'élaborer un

projet et de réaliser un nouvel équipement sportif repose sur le seul échelon local (commune ou communauté), alors que cet échelon n'est pas toujours pertinent (carte scolaire, bassins de vie), ni financièrement en capacité de l'envisager. Les durées d'élaboration (entre 5 à 10 ans entre la phase projet, la conception et l'ouverture de l'équipement) ne sont pas toujours compatibles avec l'évolution des besoins (demande des populations, carte scolaire, urbanisation, dynamique associative).

La répartition des compétences pour l'organisation de l'enseignement obligatoire (commune/école ; département/collège ; région/lycée) n'est pas suivie d'une obligation de réaliser les équipements nécessaires (stades, piscines, gymnases) à proximité des établissements scolaires. Les financements croisés (Etat-FNDS, Région, Département, collectivités locales, dont les exécutifs ont des mandats de durées variables) rendent difficile l'anticipation d'une véritable politique territoriale de construction : l'apparition des besoins (nouvel établissement scolaire, apogée d'une pratique associative, etc.) ne correspond pas toujours à la volonté (ou la possibilité) locale d'investir.

Dans le fonctionnement quotidien, la mutualisation des équipements sportifs n'est pas toujours facile : appropriation par certains (club sportif ou établissement scolaire), rétention des matériels, obstacles à la pratique. L'exploitation et la mise à jour de la base de données du recensement des installations et équipements sportifs franciliens est à superposer aux caractéristiques (démographiques, couvertures des espaces, en termes de pratiques...) des territoires concernés ; en Ile-de-France, l'urbanisation et la notion de proximité entre les départements suppose de ne pas se limiter aux frontières de ces derniers.

Les normes fédérales requises selon les niveaux de pratique (terrains agréés par les Fédérations selon les divisions pour la pratique compétitive) induisent souvent des travaux d'aménagements aux surcoûts difficiles à supporter ; la législation vise à modérer ces requêtes, néanmoins l'anticipation de telles transformations est à privilégier...

2 - Les propositions

1 Créer un Observatoire départemental des équipements sportifs chargé de :

- poursuivre le recensement des équipements par une cartographie des politiques de développement du sport fédéral et un diagnostic de l'accessibilité aux publics scolaires (temps de déplacements, faisabilité des activités) ;
- finaliser ces études par un véritable schéma de développement territorial des équipements sportifs ;
- faire vivre les données recueillies par une actualisation annuelle et un échange de données (schémas régionaux, contribution aux SDRIF et SCOT, recommandations sur les POS et PLU, etc.).

2 Faire cesser la dualité entre « équipements phares » et « équipements de proximité » par une réelle démarche d'identification des besoins, de reconnaissance mutuelle et d'accompagnement tant dans l'élaboration que dans le fonctionnement des équipements.

3 Systématiser des conventions de fonctionnement associant financeurs et gestionnaires d'équipements et impliquant les représentants (milieu scolaire, clubs, comités sportifs) pour veiller au respect, par les gestionnaires, de l'accès aux établissements scolaires et au monde associatif.

4 Pour la réalisation d'équipements nouveaux

- **impliquer**, dans les phases de programmation et de définition de projets ainsi que dans les jurys de concours architecturaux, de la participation de représentants du monde associatif et scolaire ;
- en cohérence avec les **objectifs de l'Agenda 21 départemental**, contribuer à l'intégration des objectifs HQE dans les projets architecturaux par la prise en charge systématique et totale des coûts d'études dans les phases de programmation ;
- que **Département et Région couvrent à 100% les surcoûts de réalisation** des projets pour permettre leur adaptation aux exigences et contraintes liées à l'enseignement obligatoire de l'**EPS au collège et Lycée**.

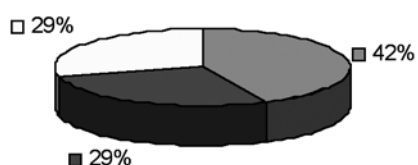
5 Conserver à l'esprit la possibilité d'accès des équipes utilisatrices à un niveau plus élevé dans la hiérarchie sportive, pour, lors de la conception d'un équipement, intégrer les normes fédérales permettant une pratique compétitive, même si celle-ci n'est pas la vocation initiale de la structure. Ainsi, la gestion d'un éventuel surcoût lors de la construction serait plus facilement envisageable que des travaux de transformation postérieurs.

Table ronde n°6 du jeudi 27 avril 2006



◆ Le thème : à quelles conditions le sport sera-t-il véritablement accessible à tous et à toutes ?

Répartition des participants à la soirée thématique Equipements sportifs



■ Mouvement sportif ■ EPS - SNEP □ Elus (ou représentants)

Intervenants initiaux :

- Mme Béatrice RODRIGUEZ-FOSSARD, présidente du Comité départemental de sport adapté
- Mademoiselle Ingrid MOATTI, championne handisport et conseillère technique au comité départemental handisport
- Madame Sylvie ZELASCO, animatrice de gymnastique volontaire (FFEPGV)
- Madame Nicole BOUDINET, présidente du comité départemental de la retraite sportive et vice-présidente du C.D.O.S

Collectif d'animation et de synthèse :

- Rolland BESSON, président du C.D.O.S.
- Paul COLPAERT, membre du C.A. du C.D.O.S.
- Maurice LANGRY, membre du C.A. du C.D.O.S

1 - Quelques constats majeurs

- ◆ Si le concept de « sport pour tous » a été progressivement admis dans la « communauté sportive » depuis les années 70, il est encore trop souvent synonyme de pratiques « non-prioritaires » dès lors que le « niveau des performances » resterait le seul critère d'excellence ...
- ◆ Or, dans la vie quotidienne de dizaines de milliers d'essoniennes et d'essoniens de tous âges, le « sport pour tous » joue un rôle considérable, voire irremplaçable, dans les domaines de la santé, de l'insertion sociale, de la solidarité intergénérationnelle.
- ◆ Les interventions liminaires et les échanges qu'elles ont générés permettent de retenir prioritairement les données suivantes :

Pour la dimension « sport adapté »

- Les « enfants » sont la préoccupation majeure des familles concernées et les parents et les proches constituent des « ensembles solidaires indissociables » pour permettre une pratique sportive régulière.
- La nature très diverse des handicaps impose tant à la fois :
 - Dans certains cas, des regroupements de pratiquants « sport adapté » à l'échelle départementale dans un même équipement avec tout ce que cela implique de coordination et de difficultés de déplacement.
 - Dans d'autres cas, des efforts prioritaires de pratique avec des publics valides et des coopérations locales (de préférence) ou départementales avec des associations unisports ou multisports...

Pour la dimension « handisport »

- Existant depuis plusieurs décennies et étant par ailleurs universellement reconnue au travers des « Jeux Paralympiques », les structures « handisports » permettent un accueil très diversifié au travers de 44 disciplines différentes.
- Comme leurs collègues du « sport adapté », en fonction de l'amplitude des handicaps, les réalités quotidiennes conduisent les pratiquants « handisports » à se retrouver dans des lieux et dans des formes de pratiques spécifiques et aussi dans des pratiques partagées avec des publics valides.

Dans l'une et l'autre des disciplines « sport adapté » et « handisport », trois questions sont considérées comme essentielles :

- ▶ L'information du grand public sur les réalités quotidiennes de populations de tous âges encore trop souvent « ignorées » ou « perçues avec condescendance ».
- ▶ L'accessibilité des équipements et l'adaptabilité de certains espaces aux pratiques en fauteuils.
- ▶ La coopération - prioritairement au niveau local - avec des structures sportives unisports et/ou multisports acquises à l'accueil de populations handicapées et à la construction de projets partagés.

Pour les adeptes des pratiques « sport pour tous »

Au delà des contributions initiales « FFEPGV » et « FFRS », divers intervenants de fédérations affinitaires ou multisports (FSCF – FSGT – FFEPMM) ont porté témoignage de l'importance des actions quotidiennes – dans les milieux de vie les plus divers – pour « accueillir » et « faire progresser » des publics de plus en plus nombreux et recouvrant toutes les générations.

L'éventail des activités associatives « sport pour tous » permet une pratique de plus en plus massive et régulière :

- d'initiation éducative pluridisciplinaire pour des dizaines de milliers d'enfants,
- de « compétition pour le plus grand nombre » d'adolescents et d'adultes,

- d'entretien physique jusqu'à un âge avancé de la vie pour des hommes et des femmes souhaitant prioritairement préserver et/ou améliorer leur santé et aussi partager des moments importants de vie sociale solidaire et conviviale,
- de prise en considération de tous les publics - y compris « handisport » et « sport adapté » - ainsi que les personnes toujours pratiquantes mais en perte d'autonomie liée au vieillissement.

2 - L'enjeu du développement du « sport pour tous » associatif

- ◆ Les structures sportives fédérales concernées par la grande diversité des « pratiques sport pour tous et toutes » jouent un rôle de plus en plus évident et reconnu d'accueil, d'insertion, de solidarité et d'éducation citoyenne pour les publics de tous âges et de toutes conditions de vie sociale.
- ◆ Les pratiques quotidiennes de ces structures nécessitent la mise à disposition d'équipements diversifiés, voire polyvalentes à proximité des lieux de vie.
- ◆ La « fonction sociale et éducative » du sport que ces structures associatives intègrent pleinement dans leurs pratiques et qui concernent plus de 150 000 essonniens ne pourra être pleinement et totalement assumée qu'à partir du moment où le nombre et la qualité des équipements comme leur accessibilité seront portés à la hauteur des besoins.
- ◆ Enfin, pour tous ses acteurs, le « sport pour tous » ne saurait se limiter à celles et ceux qui y accèdent aujourd'hui ...

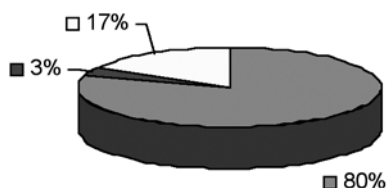
Le sport pour toutes et tous reste aussi un droit à conquérir pour des milliers d'essonniennes et d'essonniens à ce jour encore « laissés pour compte ».

Table ronde n° 7 du vendredi 28 avril 2006



◆ Le thème : quel sport de Haut Niveau en Essonne pour demain ?

Répartition des participants à la soirée thématique Sport de haut niveau



■ Mouvement sportif ■ EPS - SNEP □ Eus (ou représentants)

Intervenants initiaux :

- M. Michel LIGIER, Président de l'Union sportive de Ris Orangis
- Représentants des clubs concernés par un Contrat d'objectifs Haut Niveau du Conseil général
- M. HENNI, Direction des Sports du Conseil général de l'Essonne

Collectif d'animation et de synthèse :

- Rolland BESSON, Président du C.D.O.S.
- Gaston VILLADIER, membre du C.D.O.S.
- Chantal SCHNEIDER, membre du C.D.O.S.
- Gilles TALBOT, membre du C.D.O.S.
- Martial TOURNIER, assistant technique du C.D.O.S.

1 - Les constats

Les débats ont fait apparaître 3 thèmes émergents dans le contexte du sport de haut niveau :

- les aides personnalisées dont bénéficient les sportifs inscrits sur les listes ministérielles du Haut Niveau
- les résultats obtenus par des athlètes sur des « espaces de haut niveau » (clubs)
- les primes aux résultats obtenus.

L'outil qui constitue les Conventions d'Objectifs est au centre des préoccupations vis à vis du Conseil général, initiateur du dispositif au niveau des collectivités territoriales.

Au-delà des aspects formels et réglementaires nécessaires de ces conventions d'objectifs, il convient de mettre en évidence les points de vue qui relient le **sport de haut niveau**, son essence et son image. Ainsi, **le lien avec le sport de masse** ne peut et ne doit être négligé.

De plus, **le club** représente pour le sportif de haut niveau un lieu de convivialité qui :

- l'aide à dépasser la solitude que lui confère souvent son statut,
- offre dans les meilleurs cas une possibilité de reconversion (nécessité de double projet sportif et socio-professionnel pour le sportif),
- peut lui proposer une possibilité de logement.

Existante mais peu utilisée, la **cellule reconversion-suivi socio-professionnel du Conseil général** est dans une phase de recherche d'optimisation de son action, en essayant de créer un panel d'entreprises à même d'accueillir les sportifs dans des conditions aménagées au cours de leur carrière, mais surtout de leur offrir une solution de reconversion.

La Région Ile-de-France (compétence Formation) doit se positionner sur ce point.

La question de l'**image du champion** et de sa valorisation entre alors en ligne de compte : c'est une locomotive par rapport au sport de masse, mais il peut également entrer dans la communication et la vie de l'entreprise à partir de ce statut.

Les cadres bénévoles en charge du haut niveau (clubs ou individuels) témoignent parfois d'une méconnaissance des aides dont ils peuvent bénéficier (comme de ce qui concerne les possibilités de suivi médical avec le PDMS), et des difficultés de gestion auxquels ils sont confrontés, notamment lorsqu'il s'agit de conjuguer sport de masse et de haut niveau ; **des besoins de formation** apparaissent, dans un contexte très particulier et dont le traitement optimal du versant financier est souvent décisif. La recherche de fonds privés, la communication sont l'objet de l'essentiel des préoccupations. L'exemple du Club de Hockey sur Glace de Viry Chatillon, pénalisé par l'incendie de la patinoire, est frappant : La sollicitation de la Région Ile-de-France et le projet de club départemental ou d'agglomération n'ont pas abouti, si bien que l'existence même de l'équipe élite de Viry est menacée

2 - Propositions

1 La façon dont sera intégrée la **professionnalisation du sport** aura des conséquences importantes : rôle de la Convention collective des métiers du sport, professionnalisation de l'élite, accroissement des aides ?

2 Les aides octroyées aux clubs en situation de montées gagneraient à être adaptées en anticipant les ascensions, comme c'est déjà le cas lors des relégations pour permettre aux clubs concernés de mieux assumer les surcoûts qui en découlent (augmentation des frais de déplacement notamment) ; de même pour les sportifs en devenir évoluant à un niveau dit intermédiaire ou Pré France.

3 Amélioration de la **prise en compte de la reconversion** des sportifs de haut niveau essonniers :

- information, formation, personnalisation du suivi
- développement de « l'esprit multisport » (exemple de Massy qui projette de mettre en place un Centre de formation pluriactivités : co existence du rugby, du handball, de la natation dans la ville)
- mise en place d'une structure « Essonne-Sport-Reconversion » ?

4 Actions de **formation des cadres**.

Personnalités présentes :

- M. le Préfet est représenté par M. Zbigniew Raszka, Directeur départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative
- M. Michel Berson, Président du Conseil général de l'Essonne
- Mme Maud Olivier, Vice-présidente du Conseil général, chargée des sports
- M. Rolland Besson, Président du Comité départemental olympique et sportif de l'Essonne
- M. Henni, Directeur des sports du Conseil général de l'Essonne

Excusés :

- Les représentants de :
- La Région Ile-de-France
 - L'Union des Maires de l'Essonne

Madame Maud Olivier,

Vice-présidente chargée des sports
au Conseil général

Juste, avant de permettre à chacun de s'exprimer, je souhaiterais saluer la présence parmi nous de Ladji Doucouré qui nous fait l'amitié de venir donner par sa présence, un peu plus d'ampleur à cette soirée : Ladji est une illustration de la 7^e thématique, et sa présence nous fait chaud au cœur. Vous avez à la fois l'honneur et peut-être la difficulté, de représenter ce soir l'ensemble des services de l'État, qui, dans ce diagnostic et ces propositions se sentent interpellé sur certains aspects.

**Forum
départemental**
du vendredi 19 mai
Hôtel du Département à Évry

◆ **Compte rendu intégral**

Nous arrivons ce soir à l'ultime étape de cette année de travail. Les 2^{es} assises départementales ont associé, depuis septembre, l'ensemble des partenaires de l'éducation physique et sportive, des activités physiques et du sport dans une démarche d'échanges, d'état des lieux et de réflexions sur l'état de la pratique sportive dans le département. Nous accompagnent pour cette soirée qui se veut à la fois un bilan mais également une phase de prospective, l'ensemble des partenaires institutionnels qui, dans le département ont un regard sur les pratiques sportives et une contribution spécifique à apporter pour leur développement.

Monsieur Michel Berson,
Président du Conseil général de l'Essonne

Permettez moi tout d'abord de saluer la présence parmi nous de M. le Directeur départemental de la jeunesse et des sports, de Rolland Besson, Président du CDOS 91, de l'ensemble des présidents des comités départementaux sportifs, de clubs, les élus et les personnels de l'administration départementale et m'excuser de ne pouvoir participer à l'ensemble de vos travaux, mais Mme Maud Olivier, Vice-Présidente, restera avec vous.

Je voudrai rapidement et simplement dire que je suis très content de la démarche que vous avez engagée voici quelques mois pour ces Assises départementales du sport.

Tout d'abord, parce que ce sont les 2^e assises : les premières assises, en 2001, avaient permis de refonder les politiques publiques sportives du département avec à l'époque M. Jean-Marc Salinier auquel nous pensons tous ce soir. Ces assises avaient montré leur utilité : les débats d'alors, débats publics, nous avaient permis de mesurer ce qui allait bien, ce qui devait être amélioré.

Cinq ans après, le moment est venu de faire le bilan de cette période 2002-2006 et d'établir un diagnostic qui nous amènera tout naturellement, de nouveau, à saisir l'Assemblée départementale, pour revoir si nécessaire nos délibérations sur un certain nombre de points.

La démarche très participative que vous avez conduite est devenue, dans notre département quelque chose de quotidien et d'apprécié : je tenais à féliciter les dirigeants du CDOS 91 qui animent ce projet et remercier toutes celles et ceux qui y ont participé.

En second lieu, je tenais à souligner qu'aujourd'hui dans notre département (ce n'était pas le cas hier), l'ensemble du mouvement sportif, à travers une grande institution qu'est le Comité départemental olympique et sportif est mieux reconnu. Le Contrat d'objectif qui lie le Conseil Général et le CDOS nous permet d'aller plus loin sur nombre de domaines : le fait, par exemple, que le CDOS dispose d'un équipement à Mennecy, qu'il a recruté du personnel, constitue un plus tout à fait appréciable pour l'ensemble des sportifs, associations, comités du département ; le fait que le CDOS

s'investisse pleinement dans, le « dernier-né », le pôle départemental de médecine sportive à Marcoussis, en partenariat avec le Centre national du Rugby est également exemplaire de notre partenariat ; je voulais le souligner.

Enfin, je voulais rappeler que l'objectif qui est le nôtre, qui est le vôtre, de ne jamais choisir entre le sport de haut-niveau et le sport de masse : les deux ne doivent pas être opposés, ils se nourrissent l'un et l'autre. Il n'y a pas de sport de masse qui se développe s'il n'est pas tiré par un sport de haut-niveau, et le sport de haut niveau est nécessairement issu de la pratique de masse. Les deux sont indissociables, et ici, dans ce département, on a réussi à atteindre un certain équilibre entre les deux. C'est assez remarquable et cela méritait d'être souligné.

Sans déflorer les propos qui seront développés par Mme Maud Olivier, je terminerai par un chiffre qui me fait particulièrement plaisir. C'est le chiffre 28 : 28% d'augmentation des crédits de fonctionnement affectés au mouvement sportif dans notre département entre 2002 et 2006.

Dans une période de rigueur budgétaire, le fait d'augmenter ces crédits montre que le sport est vraiment l'une de nos priorités. Pas la priorité, ce serait mentir, mais l'une de nos 4 à 5 grandes priorités départementales. Et donc, après un tel effort, il est légitime au bout de 5 ans, de mesurer si l'argent public est bien dépensé, bien utilisé.

Si je suis satisfait de ce chiffre de 28%, je ne peux pas vous annoncer la même progression dans les 5 années à venir. Je ne saurai être démagogue : lorsque je peux, je le dis ; quand je sais ne pas pouvoir le faire, le dis aussi. Je ne dis pas qu'il n'y aura pas d'augmentation, mais 28%... cela me paraît difficile. Dès lors que l'on ne peut plus dépenser plus, on tente de dépenser mieux. Les assises départementales doivent permettre à chacun d'entre vous de réfléchir dans cette voie, pour mieux dépenser ces crédits, ceux du département mais aussi ceux des autres partenaires publics.

Voilà les quelques mots que je souhaitais énoncer en ce début de rencontre qui n'est pas la phase finale du processus car, à partir du bilan, il faudra prendre des orientations, des décisions : on le fera avec vous, comme nous l'avons fait à l'issue des premières assises.

Les travaux des assises départementales

En 2001, le CDOS parvenait, pour la première fois dans ce département, à associer tous les acteurs des activités physiques sous toutes leurs formes et les partenaires institutionnels, décideurs politiques et financeurs du sport. Cette dynamique s'est poursuivie et le besoin, quatre ans plus tard, d'actualiser l'état des lieux du sport Essonnien pour, à nouveau, se projeter dans l'avenir, s'est affirmé naturellement.

Autour du CDOS 91, l'Association des responsables des sports des villes et communautés d'agglomération, le syndicat SNEP-FSU des enseignants d'EPS des collèges et lycée, le comité essonnien de la Fédération des clubs omnisports se sont retrouvés pour bâtir des formes de travail permettant à tous de s'impliquer.

Le Conseil général a montré sa volonté d'accompagner, de manière volontariste cette démarche, par une présence régulière des élus et des personnels des services départementaux, ainsi que par une aide financière importante dans le cadre du Contrat d'objectif avec le CDOS. De même, les services de l'Etat ont apporté un soutien financier dans le cadre d'une dotation du Fonds national pour le développement du sport. L'ensemble des partenaires ont initié un nouveau cycle de travail pour apprécier l'évolution des pratiques physiques et sportives dans un paysage départemental en pleine mutation.

Cinq premières tables rondes, décentralisées ouvertes à tous les acteurs de l'EPS et du sport, ont regroupé plus de 200 personnes. Les échanges libres et ouverts ont abordé les réussites, les difficultés, les évolutions, les obstacles, les perspectives de développement ... De ces 5 tables rondes, un diagnostic a été établi par le groupe de pilotage des assises qui pointait, d'une part les mutations du contexte territorial, avec les nouveaux découpages politiques nés de la création

des Communautés d'agglomération ou de communes, une nouvelle phase de décentralisation ...

D'autre part, les développements positifs, les efforts, mais aussi des fragilisations dans un certain nombre de domaines étaient souligné comme le vieillissement des équipements sportifs, les problématiques de financement, le constat d'un potentiel humain exceptionnel mais aussi sa fragilité, son manque de renouvellement pour dynamiser l'ensemble des pratiques sportives. Le diagnostic diffusé en février soulignait la nécessité de dépasser les rapports demandeurs-décideurs, pour s'engager vers un plan concerté de développement de l'EPS, des APS, et du sport associatif pour les 10 prochaines années.

De cette première phase ont été dégagées sept thématiques, reprises au mois d'avril en séances de travail avec des intervenants issus du département, mais aussi extérieurs, présentant leur expérience concrète, leur point de vue, leur angle d'analyse afin de nourrir de nouveaux débats et échanges dont nous allons restituer les lignes de force ce soir.

Ce bilan des tables rondes que nous présentons ce soir est nécessairement synthétique, concentré, condensé, certains le trouveront parfois même caricatural : l'exercice de style est difficile et, pour restituer en sept fois deux minutes ces soirées d'échanges, nous alterneront éléments de diagnostic et des propositions, qui ne manqueront pas de susciter, à nouveau, réactions, remarques, propositions, tant de ce côté de la table que dans le public. Enrichissant ce soir encore la réflexion collective.

TABLE RONDE 1

Pour le développement de l'EPS, des APS et du sport fédéral associatif de proximité, du sport de haut niveau et des activités physiques pour tous et toutes. Le thème de la santé, du bien-être, de l'épanouissement de l'être humain. *Cf texte de synthèse pages 26-27.*

Constats :

- ✓ Un facteur de bonne santé et d'épanouissement
- ✓ Des inégalités dans l'accès aux pratiques
- ✓ Des formes de pratique qui évoluent tout au long de la vie

Propositions :

- ✓ Formation des acteurs aux pluralités des pratiques et des publics
- ✓ Politique incitative d'aide à la personne
- ✓ Le Sport au coeur des réflexions sur l'éducation et la santé

TABLE RONDE 2

Le thème sport et développement durable en matière d'accessibilité, d'usage et de préservation des voies et des espaces publics. *Cf texte de synthèse pages 28-30*

Constats :

- ✓ Conflits d'usage, de partage des espaces pour une pratique sécurisée
- ✓ Complexité de la réglementation et inadéquation aux réalités du terrain
- ✓ Nuisances occasionnées par certaines nouvelles pratiques (motorisées...)
- ✓ Importance socio-économique des pratiques dans les espaces dédiés (tourisme - emploi - logique du développement durable)
- ✓ Difficultés à concilier la pratique des APPN et la préservation des espaces

Propositions :

- ✓ Préservation du patrimoine existant
- ✓ Développement des sites de pratique à vocation départementale
- ✓ Une CDESI innovante reconnaissant l'apport des pratiques pour la valorisation des espaces et sites
- ✓ Développement de Chartes de pratiquants et d'organiseurs
- ✓ Amélioration des relations entre partenaires pour lever les obstacles administratifs et techniques

TABLE RONDE 3

Pour le développement de l'EPS, des APS et du sport fédéral associatif de proximité, du sport de haut niveau et des activités physiques pour tous et toutes. Les thèmes de l'éducation, la citoyenneté, l'information des rôles et missions complémentaires des professionnels et des bénévoles. *Cf texte de synthèse page 31-32*

Constats :

- ✓ Le sport, une mission de service public
- ✓ Rôle social et éducatif du Sport et sa place dans l'EPS
- ✓ Besoin de reconnaissance du rôle social et éducatif des encadrants majoritairement bénévoles
- ✓ Emergence d'un nouveau marché de l'organisation sportive
- ✓ Question récurrente des rythmes scolaires et des rythmes de vie dans la Cité

Propositions :

- ✓ Le CRIB, un outil à exploiter (information, formation)
- ✓ La Maison Départementale des Sports

TABLE RONDE 4

Les équipements locaux, communautaires et départementaux nécessaires aux pratiques aquatiques. Le thème de la conception, du financement et de l'accessibilité des équipements nautiques à tous les publics.
Cf texte de synthèse pages 33-34

Constats :

- ✓ Une pratique limitée par le manque d'équipements nautiques.
- ✓ Evolution structurelle de la profession de Maître nageur et faiblesse de l'emploi associatif.
- ✓ Des objectifs éducatifs et sécuritaires (savoir nager en fin de 6^e) inégalement atteints.

Propositions :

- ✓ Etat des lieux de l'accessibilité aux équipements nautiques
- ✓ Programmation et accompagnement des projets de construction et de réhabilitation

TABLE RONDE 5

Pour le développement de l'EPS, des APS et du sport fédéral associatif de proximité, du sport de haut niveau et des activités physiques pour tous et toutes. Le thème de la rénovation, de la réalisation et du financement d'équipements locaux et départementaux au service de tous. *Cf texte de synthèse pages 35-36*

Constats :

- ✓ Saturation, vieillissement, inadaptation, fragilisation des installations entravant la pratique
 - ✓ Difficulté d'une mutualisation efficiente
- Interrogations sur l'échelon pertinent de décision d'implantation, de financement et de gestion
- ✓ Des délais de réalisation et complexité des financements croisés

Propositions :

- ✓ Observatoire départemental des équipements sportifs
- ✓ Programmation et accompagnement de projets de construction et de réhabilitation
- ✓ Systématisation des conventions de fonctionnement

TABLE RONDE 6

Sport pour tous et toutes. Le thème : A quelles conditions le sport sera-t-il véritablement accessible à tous et toutes ?
Cf texte de synthèse pages 37-38

Constats :

- ✓ Le milieu associatif accueille et encadre des publics nombreux et variés
- ✓ Rôle du mouvement sportif dans les domaines de la santé, de l'insertion sociale, de la solidarité intergénérationnelle
- ✓ Initiatives et coopération avec des structures en charge des populations aux besoins spécifiques

Propositions :

- ✓ Augmentation des publics bénéficiant d'une pratique physique régulière
- ✓ Rendre accessibles et adaptés les équipements et espaces (polyvalence et proximité)
- ✓ Améliorer l'information du grand public, « faire évoluer les regards »

TABLE RONDE 7

Le thème : Quel sport de haut niveau en Essonne pour demain ?

Cf texte de synthèse pages 39-40

Constats :

- ✓ Les Conventions d'objectifs constituent un outil pertinent
- ✓ L'articulation Masse / Haut Niveau doit être préservée au niveau du club
- ✓ Apport positif de la cellule Reconversion - Suivi socio professionnel
- ✓ Méconnaissance des dispositifs (aides SHN, médecine, dopage, image)

Propositions :

- ✓ Favoriser la professionnalisation des SHN et anticiper les évolutions liées à la Convention Collective des Métiers du Sport
- ✓ Anticiper les ascensions de clubs ou athlètes à potentiel (niveaux espoirs, Pré France)
- ✓ Améliorer la reconversion des SHN essonnien
- ✓ Développer les actions de Formation des cadres

Les réactions des acteurs institutionnels

Monsieur Zbigniew Raszka,

Directeur départemental de la jeunesse, des sports, et de la vie associative représentant le Préfet de l'Essonne

Je comprends que vous ayez fait appel au Préfet pour ces assises, car il faut bien un énarque pour intégrer et résumer en deux minutes, toutes les propositions que vous venez de présenter... Elles sont très variées, et j'ai relevé quelques aspects sur lesquels je pourrai apporter quelques éléments d'information :

- Sur la réglementation des compétitions : c'est une prérogative des fédérations et c'est donc aux clubs et comités de faire remonter leurs remarques dans les instances fédérales ;
- La CDESI, installée l'an dernier, est, depuis la loi du 9/12/2004 placée auprès du président du Conseil général ; elle n'a pas vocation à être une commission supplémentaire, mais bien d'établir un Plan départemental des espaces et itinéraires ;
- Concernant le CRIB, il faut savoir que ce n'est pas la création d'une structure nouvelle, mais il s'agit de s'appuyer sur ce qui existe, et de donner un label à

ceux qui sont amenés à apporter des aides aux bénévoles des associations ;

- Dans d'autres départements existent des structures Profession sport, initiées par le ministre Roger Bambuck en 1989.

L'Essonne n'a jamais souhaité s'engager dans ce dispositif, ni le mouvement sportif, ni peut-être à l'époque la direction départementale ; j'y ai travaillé avec mon équipe et ai remis au président du Conseil général des préconisations, il y a plus de 2 ans. Aujourd'hui, s'il y a des vellétés de création de ce type de structure pour répondre aux besoins de professionnalisation, on peut y re-travailler sur ces bases ;

- Sur la natation : l'an dernier, au niveau régional, un important travail sur l'état des piscines en Ile-de-France avec un certain nombre de colloques, avait permis également d'aborder les questions d'encadrement : les MNS titulaires du BEESAN s'inquiétant d'une éventuelle volonté du ministère de l'intérieur de créer un diplôme limitant les prérogatives à la seule surveillance, s'interrogeant sur les formations. Ce dossier est aussi l'enjeu d'un débat corporatiste au sein de la profession des MNS et de leurs syndicats représentatifs ;

- Un recensement des équipements sportifs a été mené à l'initiative du Ministère de la Jeunesse, des sports et de la Vie associative, dans ce département avec le concours de l'Union des maires, du Conseil général, du CDOS, de l'Inspection académique ... Le ministre présentera ce 28 mai le fruit fin de ce travail ; sans dévoiler les annonces ministérielles, des déclinaisons départementales et régionales sont prévues : ce travail est important et par exemple, le CNDS qui participera au financement de la créations des équipements sportifs, s'appuiera sur ce recensement.

La demande d'un observatoire départemental des équipements sportifs doit interroger sur les échelons pertinents : lorsqu'on construit un équipement à Yerres ou Brunoy, la Région est peut être plus logique et, pour certains grands équipements, c'est peut être l'échelon national ; il faut veiller, dans une logique d'équipements structurants, à ne pas voir par le « petit bout de la lorgnette » ;

- Le sport de Haut niveau départemental: vaste débat : est-ce qu'on est sur les pratiques individuelles, ou collectives ; dans de nombreux sports collectifs, des équipes de jeunes atteignent le niveau national ...

En France, plus de 6000 athlètes sont officiellement reconnus « athlètes de haut-niveau » ; localement, il faut probablement repositionner le curseur et s'interroger pour savoir si tout le monde à vocation à s'entraîner tous les jours, plusieurs heures par jour ... il faut recentrer la réflexion.

Monsieur Benhenni Henni, Directeur des sports au Conseil général

L'équipe de la Direction sport, jeunesse, vie associative, sous la direction de Cécile Cottier s'est fortement impliquée tout au long des différentes phases de ces assises départementales.

Les premières réactions que nous pouvons énoncer au diagnostic présenté concernent trois axes majeurs :

- Sport et santé : en 2005, le pôle départemental de médecine du sport a enregistré 184 visites de

sportifs dont 40 athlètes de haut-niveau issus de 38 clubs dont 12 classés haut-niveau.

Cette structure Sport et Santé, désormais opérationnelle, a également une mission d'information et de formation : outre les conférences trimestrielles, la création d'un guide thématique à l'usage des médecins, des éducateurs, des médecins scolaires, et des sportifs est programmée ;

- Sports de nature : les services départementaux, sous l'autorité du Président du Conseil général travaillent depuis longtemps sur ce thème et en juin 2005, la CDESI a été installée avec les représentants des sports de nature et de plein air : une étude diagnostique a été lancée et le premier bilan propose de travailler sur trois potentialités majeures de notre département : l'enjeu environnemental évident mais à renforcer, l'enjeu touristique reconnu mais à développer, l'enjeu sportif indéniable et à partager ; le département a la volonté d'organiser une seconde réunion opérationnelle pour restituer dans le détail ce diagnostic et explorer les pistes permettant d'élaborer le Plan départemental des espaces et sites ;

- L'Agenda 21 du sport est engagé : avec la collaboration du CDOS 91, le travail lancé autour de plusieurs engagements doit être construit progressivement et devenir opérationnel dans la vie de tous les jours des sportifs : l'agenda 21 n'est pas qu'une action environnementale, mais le développement durable intègre les aspects sociaux et économiques : des thèmes comme la prévention de la violence dans le sport, la pratique féminine y ont toute leur place.

- Formation : le Conseil général accompagne les formations professionnalisantes que sont les Brevets d'état par des aides directes aux sportifs licenciés (elles ont concerné 36% de femmes en 2005) mais aussi apporte son soutien à la formation des bénévoles dans le cadre fédéral, puisque l'accès aux brevets fédéraux peut être aidé financièrement pour les comités et clubs de haut-niveau, dans le cadre de leurs Contrats d'objectifs, mais aussi des clubs dans le cadre des appels à projets subventionnés.

- Enfin, le service Relation avec les associations organise des actions de formation-information, conseil, méthodes dans des sessions organisées dans tous les secteurs du département : ce programme diversifié (juridique, comptable, technologies de l'information, communication, premiers secours, sensibilisation au handicap) et territorialisé vise tout particulièrement les associations sportives.
- Le projet de centre de ressources progresse pour réunir dans un même site tous les acteurs du sport afin de développer la dimension ressources à destination des Essonnais.

Après l'installation du CDOS à Mennecey, c'est une seconde étape dans la préfiguration de la future maison des sports à laquelle nous travaillons. Par ailleurs, quelques précisions peuvent être données sur d'autres aspects évoqués :

- Conception financement, accessibilité des équipements : le recensement des équipements, tant publics que privés, auquel le Conseil général a apporté son aide financière, sera accompagné d'un système de géographie d'information permettant de localiser et d'aider à la décision d'implantation de tout nouvel équipement ainsi qu'à tout projet de réhabilitation lourde ;
- Les sections sportives implantées dans des établissements scolaires (course d'orientation, canoë-kayak, triathlon) bénéficient également d'un soutien départemental ;
- Accompagner la réflexion sur sport et compétences territoriales pour viser une meilleure mutualisation des moyens en rapport avec les évolutions des collectivités territoriales

Pour conclure, il me semble important de rappeler que l'Assemblée départementale a souhaité définir de manière explicite et transparente ses orientations pour aider au développement et à la pratique tant du sport de masse que du sport de haut-niveau. Les aides publiques reposent sur des critères lisibles auxquels chacun peut se référer,

traduisant la notion d'intérêt général pour les Essonnais que le Conseil général développe. Cette action se traduit par une place du sport féminin dans notre département (41%) supérieure à la moyenne nationale (33%), même s'il mérite encore toute notre attention : ainsi, on constate que les 44 clubs de haut niveau comptent seulement 4 présidentes ! Que ce soit par l'aide financière apportée aux sportifs, aux clubs et aux comités, les Contrats d'objectifs matérialisent la reconnaissance que l'Assemblée départementale souhaite apporter au mouvement sportif.

Monsieur Rolland Besson, Président du C.D.O.S. de l'Essonne

Ce forum clôture ces secondes assises départementales. Comme l'a précisé le président M. Besson, le CDOS a piloté l'organisation de ces secondes assises comme il l'avait fait pour les premières : pilote, dans notre esprit, cela signifie que nous sommes soucieux de rassembler le plus grand nombre possible des acteurs de la vie départementale dans le domaine de l'EPS, dans la pratique sportive du plus grand nombre, dans la pratique fédérale et de haut-niveau. Cet effort là est, pour le CDOS, permanent.

Je voudrai compléter les chiffres annoncés : 200 personnes participant aux cinq réunions décentralisées de novembre et décembre, c'est plus de 170 interventions. Les hommes et les femmes qui se sont réunis à cette période pour exprimer les constats quotidiens qu'ils pouvaient faire à l'échelle de leur engagement professionnel ou bénévole, sont d'abord venues pour apporter une contribution à un travail qui se faisait quatre ans après les premières assises et qui visait à actualiser les données de la vie départementale dans le domaine de l'éducation physique et sportive, dans le domaine du sport pour tous, ainsi que dans le sport compétitif et de haut-niveau.

Ce travail n'a pu être mené à bien que, parce qu'au-delà du pilote, il y avait un comité de pilotage élargi aux enseignants d'EPS des collèges et lycées (SNEP FSU), aux représentants des clubs omnisports qui jouent un rôle important en

particulier dans les grandes agglomérations en cours de développement dans notre département, ainsi que les responsables des services municipaux regroupés au sein de l'ARS.

Ce dispositif original est né il y a quatre ans, il s'est reconstitué cette année. Il est la garantie d'un travail sérieux et efficace : l'importance de tout débat est qu'il soit suffisamment partagé dans la diversité des actions quotidiennes de ceux et celles qui concourent à l'éducation des plus jeunes, à la santé des plus anciens et, au milieu de tout cela, au progrès de toutes celles et tous ceux qui s'adonnent au sport de compétition.

Il me semble important de souligner que la démarche des assises est, avant tout, collégiale et solidaire.

Je voudrais également rappeler que le diagnostic établi après les cinq premières réunions déconcentrées se trouve conforté par le bilan des sept tables rondes regroupant également plus de 200 personnes et au cours desquelles une dynamique d'intervention, parfois passionnée, parfois contradictoire a été importante.

Donc ce diagnostic d'ensemble, pour ceux qui sont les initiateurs et les animateurs de cette démarche, ces diagnostics n'ont d'intérêt et de vertu que s'ils peuvent répondre à l'incitation qui nous a été donnée par Mme Maud Olivier, vice-présidente du Conseil général, lors de la première soirée en novembre dernier à Palaiseau : elle nous a dit : le Conseil général attend de ces assises, des points de vues, des propositions, des suggestions, qui seront débattues par l'Assemblée départementale pour réactualiser, ajuster, transformer ou maintenir l'essentiel de la politique sportive départementale. Ce rôle là, pour nous tous, que ce soit les professeurs d'EPS, des médecins, des représentants des collectivités publiques (élus et services), des bénévoles du mouvement sportif, si nous avons passé, et nous passons encore ce soir, une soirée à débattre : c'est d'abord un engagement citoyen, s'il est diversifié, pluriel il est encore plus responsable et encore plus respectable.

Le premier enseignement du diagnostic, ce n'est pas de l'auto félicitation, mais des remerciements sincères à toutes celles et tous ceux qui ont participé à ces différentes rencontres, dont un grand nombre se retrouve ici. La séquence de débat de ce soir doit, en retour, prolonger les échanges et la réflexion, solliciter suggestions et critiques ... c'est comme cela que l'on travaille ensemble depuis des années c'est ce qui m'engage le plus résolument.

SNEP-FSU : Monsieur Pascal Bredeloup, Enseignant d'EPS

Comme co-organisateur, je souhaiterais revenir sur la table ronde sur les équipements sportifs au cours de laquelle nous avons essayé d'argumenter sur le fait que le Conseil général devait avoir une politique nuancée selon qu'elle s'adressait au mouvement sportif ou à l'enseignement de l'EPS. En ce qui concerne l'EPS, le Conseil général a une obligation, celle de s'assurer que les équipements sont disponibles pour mettre en œuvre l'enseignement obligatoire pour tous les élèves des collèges, et de même, la Région pour les lycées.

Cette exigence pose sans doute différemment la réflexion sur les équipements que l'analyse des attentes du mouvement sportif.

ARSSE : Monsieur Franck Bodard, Directeur des sports à Longjumeau

Beaucoup de choses ont été dites, cependant, on peut apporter un éclairage complémentaire à la réflexion sur les équipements sportifs. Chacun est en attente du recensement en cours, car c'est l'intérêt de l'Etat et des collectivités d'aménager le territoire et de rationaliser les dépenses publiques ; avoir une vision d'ensemble à l'échelle départementale est un plus. Ensuite, les collectivités territoriales auront à définir leurs priorités et modes d'intervention : l'exemple que je vis à Longjumeau, après avoir travaillé dans d'autres communes du département mais aussi en province, montre que sans la participation du Conseil général, de la Région et de l'Etat,

une commune ne peut réaliser tous ses projets. Ville de 20 000 habitants, globalement bien équipée mais dont tous les équipements ont été construits dans les années 60, 70 voire 80 ; ils ne répondent plus aux normes de sécurité (par exemple, il nous a fallu fermer l'accès aux tribunes du stade), aux normes fédérales ni aux besoins et attentes de tous les acteurs du sport, mouvement sportif, enseignants d'EPS et grand public. Les conditions d'accueil ou de confort ne répondent plus aux aspirations actuelles.

La réflexion s'est engagée dans une démarche partagée, à partir d'une analyse technique puis des besoins (scolaires, associatifs, grand public) pour définir de priorités : par exemple, la reconstruction d'une piscine (10 à 15 M d'euros) n'était pas envisageable à l'échelle communale, le préfet n'ayant pas validé la proposition de constitution de Communauté d'agglomération. Les choix se sont alors portés vers douze autres équipements

(la réfection de la piste d'athlétisme 8 couloirs ; la transformation de 2 terrains stabilisés en synthétiques, la rénovation de la tribune, l'éclairage ...).

Les financements croisés nécessitent que chaque partenaire partage les enjeux et que les projets répondent aux priorités ou aux missions de chacun ainsi, pour 5,8 M d'euros de réalisation, nous bénéficions des aides du Département (1,6 M d'euros), de la Région (1 M d'euros), de l'Etat par le FNDS (500 000 euros), de la Fédération française de football (25 000 euros).

La rénovation des équipements est indispensable pour que tous les acteurs du sport (services gestionnaires et d'entretien, mouvement sportif, éducation nationale) puissent fournir une éducation ou une animation sportive de qualité. Les équipements de qualité y concourent grandement.



Dialogues

1 - A propos des épreuves sportives sur la voie publique

Monsieur Michel Saux Club Cycliste de Villebon

Au sujet de l'organisation de manifestations sportives, M. Raszka a indiqué qu'il s'agissait des prérogatives des fédérations. Or, lorsqu'il s'agit d'épreuves sur routes, les associations ont des cahiers des charges fédéraux pour se proposer à l'organisation d'épreuves. Dans notre département, cela est très difficile dès lors que les services de l'Etat (préfecture et sous-préfecture) ne répondent pas dans les délais impartis pour accorder les autorisations d'organisation sur la voie publique. Les organisateurs, bénévoles associatifs prennent alors des risques et les services de l'Etat qui doivent réagir pour lever ces difficultés.

Monsieur Raszka

Ma remarque visait la réglementation sportive d'une manière générale : par exemple le football, les codes sportifs disciplinaires fédéraux sont complexes, la question des sanctions, des voies de recours est souvent évoquée. Pour ce qui est des épreuves cyclistes, M. Roehr m'a évoqué récemment ces difficultés : les cahiers des charges fédéraux énoncent certains aspects, principalement financiers ! Je tiens à vous annoncer que M. le Préfet a demandé à M. Raffy, directeur de cabinet, de tenir une réunion avec la Direction départementale de la jeunesse et des sports et les personnes concernées sur l'organisation des courses cyclistes. L'arrêté préfectoral date de 1981, il nécessite peut être certains aménagements: des éléments ont évolué, le trafic sur les voies de circulation a augmenté, et l'on connaît un certain nombre de difficultés, par exemple celles des horaires, lorsqu'il faut finir l'épreuve avant midi et lorsqu'on organise des épreuves importantes dont les participants

viennent de grandes distances. Ce qui a été souligné également, c'est la différence de traitement selon les arrondissements : l'Etat doit être le même sur tout le territoire, sous réserve de respect de la sécurité, de l'intégrité physique des participants.

Monsieur Michel Saux

Vous évoquez les questions de sécurité, peut être que l'Etat pourrait être plus partie prenante, aux côtés des organisateurs associatifs : les exigences qui leurs sont imposées, de fournir toute la sécurité, semble disproportionnée puisque nous ne pouvons plus disposer actuellement, pour le sport amateur, du concours des forces publiques (Police nationale, Gendarmerie) et que dans le même temps plusieurs milliers d'entre eux sont mobilisés pour le sport professionnel aux abords et dans l'enceinte du Parc des Princes ou du stade de France).

Monsieur Raszka

Pour les grandes manifestations que vous citez, le service d'ordre est payé par les organisateurs.

Monsieur Michel Saux

Les organisateurs d'épreuves sur route préféreraient sans doute contribuer financièrement à la présence de forces publiques plutôt que de recourir à des organismes privés (signaleurs, secours, radios ...) dont l'image et l'autorité vis-à-vis du public et des participants sont de toute autre nature.

2 - A propos des équipements sportifs

Madame Laurence Burg

Professeur d'EPS au collège de Guigneville

Je souhaiterais rappeler deux objectifs principaux de l'enseignement de l'EPS dans le cadre scolaire : développer la santé et préserver l'intégrité physique des élèves, donner le goût à la pratique d'activités physiques. Pour cela, il me semble important de rappeler l'urgence dans laquelle nous sommes dans certains équipements sportifs,

comme les associations d'ailleurs : nous les utilisons dans des conditions limites en terme de sécurité dans la pratique sportive. Pour celles-là, il convient de faire quelque chose de rapide. Pour ce qui est de donner le goût à la pratique, on ne peut que constater que lorsqu'on emmène des élèves dans des installations vétustes, sales, à la limite du praticable, cela donne difficilement le goût de la pratique. Il est important de réfléchir en premier lieu, aux conditions dans lesquelles les élèves sont placés pour recevoir leur enseignement. De plus, en EPS on fait découvrir un éventail d'activités : les conditions dans lesquelles les élèves les pratiquent dans le cadre scolaire conditionneront également leur désir de s'orienter voire d'approfondir l'une ou l'autre dans une pratique sportive associative.

Monsieur Pierre-Philippe Bureau Comité départemental olympique et sportif

Les conventions multi-partites ont été instaurées et sont désormais obligatoires entre le propriétaire, généralement la collectivité, et les utilisateurs d'équipements sportifs. Elles comportent souvent le volet financier. Une des propositions des tables rondes est d'aller plus loin en y intégrant des éléments sur les conditions d'accès, la qualité, l'usage possible des installations selon les publics.

3 - A propos de la formation des bénévoles

Monsieur Nouaille AS Corbeil Essonnes

Je souhaiterais quelques précisions concernant le CRIB, j'ai entendu deux propos qui me semblent divergents : le Directeur départemental de la jeunesse et des sports qui a défini le CRIB comme un label pouvant être attribué à des associations existantes qui oeuvrent dans le domaine de la gestion des clubs, de la formation de dirigeants, et d'autre part, M. Henni qui a une structure de centre de ressource regroupé « sous un seul toit ».

Notre association, l'ASCE exerce, au plan local, des missions dont certaines de ce type : comment peut on s'intégrer dans la dynamique départementale ?

Monsieur Henni

Pour être bien compris de tous, l'Assemblée départementale a mis à disposition du CDOS des locaux à Mennecy. Cette implantation matérielle qui faisait défaut doit être un trait d'union, un lieu de rencontre et d'échange, un centre de ressource qui permet au mouvement sportif bénévole d'organiser l'accueil, l'information, l'orientation à destination des acteurs du mouvement sportif associatif.

Monsieur Pierre-Philippe Bureau

D'une manière complémentaire, il faut sans doute dire que nous en sommes, en Essonne, aux prémices de ce développement avec des conjonctions d'espace et de temps qui rendent les choses un peu difficile à comprendre de l'extérieur. D'une part, une volonté de l'Etat, de répondre à la demande formulée lors des Etats généraux du sport en définissant les centres de ressources et d'information des bénévoles comme un réseau de partenaires reconnus pour leurs compétences. Ainsi, en Essonne, le CDOS est habilité comme la « tête de ce réseau départemental » et le pôle majeur pour les associations du secteur sportif. D'autres partenaires ont déjà ou en cours de labellisation soit pour un secteur associatif identifié (jeunesse-éducation populaire), soit de manière transversale pour des compétences techniques ou juridiques particulières (emplois, en particulier). Dans le même temps, le Conseil général accroît son action vers la vie associative (information et formation de bénévoles, formation des cadres), permet l'installation du CDOS à Mennecy dans les locaux permettant d'entrevoir de nouvelles perspectives, et, dans le Contrat d'objectif reconnaît au CDOS une mission d'information sur les thèmes d'intérêt commun au mouvement sportif. Cette convergence doit se nourrir d'une réflexion pour que les dispositifs de l'Etat et du Département ne se superposent pas, mais au contraire soient l'occasion d'une synergie et d'une efficacité plus grande pour les

responsables associatifs du sport. Par exemple, au jour d'aujourd'hui, il n'y a pas de convention tripartite qui définit les termes de cette mutualisation ...

Monsieur Khellaf

Conseiller sport du président
du Conseil général de l'Essonne

En complément, il est important de dire qu'il existe des dispositifs et des moyens instaurés par les services de l'Etat et par la volonté du Conseil général. Ce qui est évident pour le Conseil général, et tout cela dans un souci de saine gestion, est de rechercher la cohérence et la complémentarité des dispositifs. Pour nous, la cheville ouvrière doit être la structure qui rassemble et fédère le mouvement sportif associatif, à savoir le CDOS.

L'Etat a fait un effort important en créant le CRIB. Le Département développe déjà des actions de formation des bénévoles, des mises à disposition d'avocats, d'experts comptable ... Mais la volonté du Conseil général est que tous ces moyens soient mis en cohérence avec les actions des services de l'Etat pour qu'il n'y ait qu'un seul service à l'usager en évitant la juxtaposition des dispositifs publics (de l'Etat, du Département, voire des Communautés de communes ou d'agglomérations, et des communes). L'objectif doit être une mise en cohérence des moyens pour tendre vers un service que l'on pourrait appeler un « guichet unique » : on fera alors des économies en termes de deniers publics et l'on sait tous que lorsqu'on optimise les dispositifs, ils sont plus efficaces pour ceux qui en ont besoin.

Monsieur Robert Jouanesse,

Président du Club des nageurs de Juvisy

Je souhaite faire partager l'inquiétude d'associations sur la question de l'intercommunalité à partir de notre expérience. Le Club des nageurs de Juvisy crée en 1978, avec plus de 500 membres aujourd'hui, est fortement implanté localement. Nous découvrons subitement, sans concertation, que l'on fait partie d'une Communauté de communes et que elle-ci a un grand projet de construction d'un nouvel équipement nautique. Dans le même temps, on nous indique que pour les

subventions, ce n'est plus notre commune mais la Communauté qu'il faut contacter ... Nous nous retrouvons ainsi coupés des autres clubs de la ville et nous nous interrogeons sur la prise en compte de notre vocation : avant tout club local, disposant d'une piscine de proximité bien entretenue, qui répond à nos besoins et à ceux des sportifs de la ville ... Et d'une manière plus générale on s'interroge sur l'absence de concertation qui entoure ces évolutions.

Monsieur Alexandre Castanet

Président du Judo Club
de Chilly Mazarin - Morangis

Sur ce thème, on s'interroge également sur les évolutions en terme de regroupement de clubs. Les critères d'aides aux clubs de haut-niveau vont-ils évoluer et suivre les évolutions des cartes territoriales. Comment les éléments quantitatifs vont-ils évoluer ?

Monsieur Raszka

Voyez comme il est difficile de satisfaire tout le monde : tout à l'heure, on avait une réflexion sur l'intercommunalité qui indiquait que « le préfet n'a pas accepté une proposition de regroupement de communes », et ensuite une autre pour souligner les difficultés posées par un regroupement en cours. Ce que l'on peut dire, c'est que les rapprochements se font à la demande express des Conseils municipaux. Ce sont eux qui délibèrent et proposent de se regrouper, la volonté est celle des élus. Si les responsables associatifs ne sont pas informés ou associés, c'est avant tout un problème municipal. Les projets de construction d'équipements sur une commune d'une communauté font l'objet de discussions importantes ... et sauf à douter de la représentativité de vos mandants dans les Conseils municipaux ou communautaires, vous devez pouvoir y être impliqués.

Monsieur Rolland Besson

Les deux interventions des responsables associatifs vont dans le même sens. Et, si vous vous référez aux actes des assises du sport de 2001, nous avons alors déjà pointé ces inquiétudes. La mise en commun de plusieurs territoires

communaux pour former une Communauté de communes ou d'agglomération répond d'abord à une logique d'aménagement du territoire. Il repose sur un engagement volontaire des collectivités et la définition des compétences obligatoires et optionnelles qu'elles se dotent.

Le domaine du sport n'est pas une obligation, mais 80% des nouvelles communautés ont pris cette option, principalement pour la création, l'entretien, la gestion et des équipements sportifs. L'exemple cité par R. Jouanesse qu'un club sollicite sa communauté de commune en lieu et place de sa ville pour bénéficier d'une subvention de fonctionnement me semble être une exception ... mais qui mérite que l'on y porte attention.

Un second aspect est celui de l'unité territoriale et la logique de la vie associative fédérale : qu'il y ait des présidents de Communautés de communes ou d'agglomération qui aspirent à avoir, à l'échelle des 5, 6, 7 communes la composant, des regroupements associatifs, c'est leur affaire. Mais le mouvement sportif a ses lois et règles, et dans le domaine de la compétition, ses règlements : les fusions ou regroupements de clubs relèvent de la volonté des dirigeants, cela ne peut être autoritairement imposé, même sous couvert d'une réflexion sur l'accès aux équipements intercommunaux.

Par ailleurs, à certains niveaux de pratique, des regroupements de clubs sont parfois nécessaires ... mais cela n'est pas nouveau. Cela fait plusieurs décennies que cela existe dans le mouvement sportif... tant pour les disciplines individuelles que les sports collectifs.

Il y a là un chantier à ouvrir, des dialogues et réflexions à engager : faire valoir ce que sont les intérêts bien compris des sportifs de quelque structure sportive locale, à partir du moment où la pratique sportive de proximité est aussi une donnée incontournable. Au-delà de ces inquiétudes, il faut également souligner qu'il y a aussi intérêt à la création de ces communautés : lorsque dans l'une d'elle, composée de 9 communes, avec des piscines dans 4 d'entre-elles, les enfants des écoles des

9 communes ont désormais accès à l'enseignement de la natation scolaire, c'est un progrès non négligeable.

On mesure qu'il y a autant de situations que de communautés en cours de construction, en fonction de leur importance et de leurs options ... Cet aspect va prendre de l'ampleur. Mais, les associations sportives doivent être demandeuses. C'est un peu le handicap du mouvement sportif local dans ces situations, d'être généralement trop absent du débat public.

Madame Maud Olivier

Nous ne souhaitons pas modifier les modalités d'interventions avec les clubs de haut niveau : les Contrats d'objectifs sont proposés et signés avec les clubs, il n'y a pas d'influence sur les découpages administratifs ou territoriaux. Si des clubs se regroupent, c'est de leur volonté, mais, pour notre part, notre interlocuteur, dans ce domaine, restera le club.

4 - A propos de l'accessibilité

Madame Béatrice Rodriguez

Comité Essonne sport adapté

Notre comité a participé aux différentes étapes de ces assises et il me semble important de rappeler qu'avant toute pratique sportive régulière, quel qu'en soit le niveau, il y a une pratique physique de base, celle qui permet de découvrir, s'initier, se détendre, s'épanouir, prendre plaisir ...

Cela doit être pris en compte dès que l'on parle d'accessibilité pour tous des équipements sportifs. Chaque personne a sa singularité (3^e âge, handicap social,, moteur, visuel, mental ...), ne l'a pas choisi et surtout, elle est évolutive.

On est tous amenés à vieillir, on peut tous être atteint pas un déficit et l'on doit, pour autant, pouvoir continuer à trouver son équilibre grâce à la pratique d'une activité sportive.

5 - A propos des assises

Madame Anne Tournier-Lasserve

E.S Montgeron athlétisme

Ce soir, on pourrait reprendre tous les thèmes qui sont tous très intéressants mais après ce diagnostic et les premières propositions, je souhaiterais poser une question aux partenaires, au Conseil général, DDJS, CDOS...

Le Conseil général a une politique forte pour l'aide au développement du sport, en particulier lorsque nous la comparons à ce qui se fait dans d'autres régions, comment en extraire des éléments positifs. Il y a quatre ans, le Conseil général avait, dans le prolongement des assises, conduit des mini-tables rondes pour réfléchir sur les thématiques et proposer des actions concrètes. Pour rénover une politique départementale, une action de l'Etat dans un territoire, un projet de ville, on ne peut se contenter de rester à ce niveau trop général du débat, il faut entrer dans le vif du sujet. Le constat est désormais connu et partagé (la société a évolué, les équipements ont vieilli, les scolaires requièrent des besoins spécifiques...). Souvent, le mouvement sportif attend de tous les partenaires, il faut maintenant s'interroger sur les orientations que l'on peut prendre ensemble.

Monsieur Pierre-Philippe Bureau

A ce moment du débat, il faut peut être rappeler que les rythmes des élus, des politiques, des administrations ... ne sont pas les mêmes. Et on a pointé l'obstacle que cela représentait par exemple pour réfléchir à des programmations d'équipements. La mise en place des Communautés de communes ou d'agglomérations ne se font pas non plus à vitesse constante, ni à même périmètre.

Pour notre part, nous avons voulu que le rythme des Assises, une Olympiade de quatre ans nous sépare des premières, soit suffisamment de temps pour justifier un travail en profondeur et suffisamment court pour s'appuyer sur l'expérience et les connaissances antérieures.

Nous en sommes là ce soir, et en ayant choisi une période propice à l'expression des acteurs publics (élus et services de l'Etat) ils seront tous à même de s'appuyer sur ce qu'ils retirent de notre réflexion collective pour orienter leur action dans les mois à venir. C'est donc tout naturellement que nous arrivons à la seconde partie de notre soirée.

Prospective

Monsieur Rolland Besson

Président du CDOS

Avant de préciser les axes qui nous, mouvement sportif, peuvent nous sembler prioritaire, je souhaiterai revenir sur trois axes principaux qu'il est important de réaffirmer à ce moment de notre discussion.

Le CDOS s'efforcera de poursuivre ses efforts d'animateur d'un dispositif permanent de concertation, de rencontres, d'études poussées pour permettre aux décideurs locaux, départementaux, régionaux voire nationaux d'agir. Cette logique de travail en commun reste notre première priorité et nous entendons persévérer dans cette voie. Cela se fera avec les partenaires de ces Assises, mais aussi avec tous ceux qui seront intéressés à égalité de droits et de devoirs. Je dois d'ailleurs rappeler que tout le travail de ces 2^{es} assises repose sur l'engagement bénévole de tous, accompagnés par les personnels du CDOS.

Le rapport entre équipements et financements : les territoires s'organisent différemment, les besoins évoluent, les aspirations de chacun changent, l'allongement de la vie pose des problèmes réels pour proposer des activités physiques et permettre de se maintenir la bonne santé...]. Qu'observons-nous ? Lorsque de nouvelles entités territoriales posent le regard sur les équipements sportifs, nous voyons naître des nouveaux projets, plus modernes, structurants, polyvalents. C'est une bonne chose, mais, sans déflorer le sujet du recensement, il faut savoir que le patrimoine est vieillissant entraînant des fermetures de certains équipements, qu'il y a un déséquilibre structurel nord sud important, que les conditions d'enseignements de l'EPS et que l'accès des associations aux équipements sportifs restent trop souvent problématiques. Les décideurs doivent considérer que les besoins sont immenses et qu'il

faut des décisions équilibrées : s'il est plus gratifiant d'inaugurer une belle installation moderne, il est aussi indispensable d'entretenir et rénover le patrimoine sportif existant.

D'une façon plus générale, nous avons également entendu de multiples témoignages, tant en zone urbaine que rurale, pour dire qu'en cinq ans, les inégalités grandissent et que le nombre de laissés pour compte augmente. Combattre ces inégalités sociales en matière d'accès et de pratique sportive est un enjeu de demain.

Vie associative fédérale : le CDOS fédère des Comités sportifs départementaux qui ont des règles fédérales et des missions différentes et complémentaires. Mais une constante les réunit tous : le bénévolat sportif reste un élément considérable dans la vie départementale pour organiser les pratiques, pour participer à l'éducation des jeunes, et plus encore dans chacune des villes et quartiers, dans des démarches quotidiennes d'insertion et de solidarité : cela fait de beaux discours mais c'est une réalité. Ce rôle citoyen doit être mieux reconnu, pas seulement dans les discours, mais dans l'aide dont ils ont besoin, y compris pour persévérer dans leur engagement au service de l'éducation du citoyen, qu'ils assument quotidiennement.

Aujourd'hui, il ne s'agit pas d'attendre que quatre nouvelles années s'écoulent pour se retrouver pour les 3^{es} assises du sport qui seront, n'en doutons pas, encore nécessaires. C'est pourquoi, pour le conseil d'administration du CDOS, deux propositions concrètes des Assises doivent être initiées au plus vite :

- Créer un observatoire départemental des équipements sportifs : ce n'est pas faire une commission de plus, mais se donner les moyens, à partir du constat partagé lors de la publication du recensement des équipements, d'être capable de modifier cette réalité ; sinon, on continuera chaque année, à faire dénoncer la dégradation du patrimoine, sa vétusté repoussante et, d'une manière générale, la détérioration des conditions de pratique.

- Installer une instance départementale permanente de concertation : on voit se juxtaposer, de l'Etat jusqu'à l'échelon local, une multitude de discours sur les questions de santé et de prévention contre l'obésité, mais qu'elles sont nos réalités ? Que se fait-il de concret, existe-t-il un dispositif départemental cohérent ?

Autre exemple, encore plus aigu au vu des événements de ces derniers mois : on parle de lutter contre les incivilités dans le sport ... la question de la violence traverse le sport mais bien plus largement tous les acteurs de la vie sociale. Ces deux exemples éclairent ce que nous attendons de la création de ce lieu d'échange et de travail en commun.

Ces deux instances devront regrouper l'ensemble des partenaires qui ont appris à ce connaître grâce aux Assises du sport en Essonne, à se respecter à s'écouter.

Monsieur Raszka

Directeur départemental de la jeunesse, des sports, et de la vie associative

Face à l'impatience de certains, je dois rappeler que, dans une démarche de projet, on établit un diagnostic, on mesure les écarts avec les attentes, on prend le temps de l'analyse pour se fixer des objectifs. Cela prendra donc du temps.

Je souhaiterais reprendre quelques thèmes qui me paraissent important.

Le premier est celui des budgets. Si le discours ambiant tend à répéter que les crédits baissent. Si le président Berson a précisé que l'aide du Conseil Général en direction du sport s'était accrue au cours des quatre dernières années ; il me faut également préciser que le montant de la dotation du FNDS était, en 1994, de 474.000 euros, de 1,2 millions en 2002 et qu'il sera, en 2006, de 1,8 millions d'euros. L'augmentation est de 60% sur 4 ans. On a la chance d'avoir réussi à imposer ce dispositif qui est désormais garanti et à l'écart des aléas budgétaires, par un prélèvement sur la Française des Jeux. De plus, un prélèvement de 0,22% supplémentaire a été instauré dans le prolongement de la candidature de Paris 2012 pour

le plan national de développement du sport.

Ensuite, revenir sur les inquiétudes exprimées par certains sur d'éventuelles réorganisations.

D'une part, les préfets ont souhaité maintenir des services déconcentrés de la jeunesse et des sports et le décret du 12/05/2006 a modifié l'intitulé des services déconcentrés du ministère étendant l'action des directions départementales au sport, à la jeunesse et à la vie associative. Cela montre la volonté du ministre d'élargir notre champ d'action, volonté relayée par les préfets au plan local.

Troisième point, que j'ai déjà exprimé il y a quelques jours au mouvement sportif. Vous avez lu, comme moi dans l'Express de la semaine dernière, que l'Essonne est classée, au plan social, au 4^e rang. Lorsqu'on sait ce qui se vit dans certains quartiers, et le poids social alors tiré vers le bas, on ne peut que s'inquiéter des inégalités. Cela justifie pleinement la priorité que je me suis donnée, d'agir pour les publics défavorisés.

Il ne s'agit pas dire « on va faire du sport, cela va s'arranger ». Depuis deux ans, aux Tarterets, on a initié une expérience : des jeunes de 25-30 ans ont créé un club de foot, hors compétition pour que les gamins ne traînent pas partout. Ils ont commencé avec une quinzaine de jeunes et aujourd'hui comptent 250 adhérents ... Bien sûr, c'est gratuit pour participer. Ce sont des jeunes du quartier qui s'en occupent, ils ont suivi les formations et se dévouent pour les jeunes. Après un an d'existence, on constate la demande de ces jeunes (entre 17 et 28 ans) de faire une équipe et jouer en championnat. L'encadrement fixe alors les règles : on arrive à l'heure, on s'entraîne régulièrement, on est présent au match, on installe les filets ... Ça fonctionne. Cette expérience sur un lieu, on souhaite l'essaimer dans d'autres quartiers du département. Cela doit nous rassurer. Il faut être positif. Ces jeunes bénévoles, n'ont pas de travail et nous leur donnons accès à des formations qualifiantes. Grâce à cette action, nous avons identifié 5 jeunes de Corbeil, 2 d'Evry, de Grigny, de Massy, d'Etampes ...

Le dispositif repose sur des jeunes issus du quartier et un public (12-30 ans) du même quartier,

avec un club et des dirigeants. Depuis le 26 mars, 23 jeunes sont ainsi en formation. Ils sont sur le terrain le mercredi, le week-end, le soir. Malgré tout ce que l'on dit sur eux, ils sont présents, actifs ... C'est cette idée positive qu'il faut montrer, on n'en parle sans doute pas assez. L'important c'est d'agir. Si le mouvement sportif fait des propositions, les collectivités, l'Etat l'aideront. Si l'on veut créer de toute pièce quelque chose, il y aura des fragilités, un risque d'écroulement. Il faut repérer les initiatives locales, ce qui se passe sur le terrain et être capable d'impulser. Mon expérience dans les quartiers DSQ où j'ai travaillé avant d'être à Jeunesse et sports, me fait souhaiter que l'on s'y engage plus, quelque soit l'activité : la boxe, la lutte, l'athlétisme ... Il faut y croire, vouloir construire.

Ensuite je souhaiterais revenir sur quelques observations :

- A propos du CRIB : ce n'est pas le lieu physique mais une structure, un réseau qui doit s'étoffer ; le diagnostic a été fait, et il nous a fallu trois ans pour finaliser. Ce n'est pas un centre de ressources pour les associations mais un outil pour les bénévoles: les comités ont leurs missions, le CDOS aussi ... mais certains aspects ne sont pas de leurs compétences ; c'est pourquoi la structure doit travailler en réseau et intégrer des compétences diversifiées. Par exemple, elle intègre l'ADEE qui est à même d'apporter des réponses sur les questions d'emploi. On est prêt à avancer, dans ce sens.
- La création de profession sport pour mutualiser les emplois entre plusieurs associations : si certains en expriment le besoin, on y réfléchira. Il faut que

les besoins viennent du terrain, s'ils s'expriment, on les étudiera pour apporter les réponses adaptées. Je terminerai par un regret, monsieur le Président, celui de n'être présent qu'en tant que représentant du Préfet et de ne pas avoir été invité en tant que directeur départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Madame Maud Olivier,
Vice-présidente chargée des sports
au Conseil général

Je pense qu'il ne serait pas sérieux d'annoncer ce soir des scoops sur les décisions que pourrait prendre l'Assemblée départementale d'ici quelques semaines, car ceci indiquerait que ce travail de diagnostic et d'échanges n'a servi rien. Non, ce n'est pas l'objet de mon intervention. Les choses viendront en leur temps. Mais je souhaiterais prendre quelques instants pour parler de la politique sportive départementale et ce vers quoi elle va tendre. Je voudrai tout d'abord vous remercier pour ce travail colossal, et je pèse mes mots, qui a été réalisé. Effectivement, les intervenants se sont mobilisés pour faire part de tous les questionnements qui sont d'actualité en terme de politique sportive. C'était absolument nécessaire pour moi et pour les services d'entendre ces interrogations, pour justement infléchir notre politique départementale.

Je voudrai remercier tous les participants, ce soir ainsi qu'aux différentes tables rondes, le DDJSVA et bien sûr le CDOS et ses responsables qui ont qui ont



été brillants ce soir dans l'animation de ce débat. Chères amies sportives, chers amis sportifs, dirigeants sportifs, responsables de l'Education physique et sportive, il y a maintenant près de 5 années qu'ici même, le monde sportif départemental échangeait, confrontait ses idées, ses projets et ses cultures pour aboutir des à des préconisations destinées à améliorer les pratiques sportives en Essonne. A cet instant, comme le président Berson le disait tout à l'heure, j'ai une pensée toute particulière pour Jean-Marc Salinier qui était alors conseiller général des Ulis et en charge de notre action sportive.

Le CDOS de l'Essonne représentant institutionnel du mouvement sportif s'est fait l'écho et le chef d'orchestre, comme la loi le lui invite, de toutes ces ambitions et de tous ces projets. Pour notre part, Conseil Général de l'Essonne, institution dont la compétence à promouvoir le sport n'est que facultative, s'est engagé dès 1998, comme l'a rappelé le président Michel Berson, à donner au sport Essonnien la place qu'il mérite.

Indispensable à l'équilibre physique et intellectuel de l'individu et parce qu'il concourt à l'amélioration de l'homme et de la société, le sport est donc d'intérêt général et donc une priorité pour le département de l'Essonne. Nous avons engagé dès lors une politique publique sportive dont l'objectif vise à promouvoir la pratique sportive pour le plus grand nombre et pour permettre l'éclosion des talents, c'est-à-dire encourager une pratique sportive de masse pour qu'émerge de l'excellence à travers une pratique de haut niveau maîtrisée et partagée. Elle est donc bien la conjugaison de la volonté politique portée par le Conseil général de l'Essonne et l'engagement solidaire et citoyen de tous ceux qui consacrent leur temps à améliorer celui des autres, dirigeants, éducateurs sportifs et bénévoles.

Ensemble nous avons voulu, dès 1998, construire une politique sportive où décideurs et dirigeants devaient être acteurs du sport Essonnien. Pour ce faire, nous nous sommes engagés dans une longue concertation qui a aboutit à proposer à l'Assemblée départementale une délibération forte en novembre 2002.

Rien n'étant jamais acquis, le monde sportif devant s'adapter aux nouvelles législations et aux évolutions sociales et économiques, nous avons pris l'engagement de tenir un premier bilan de réalisation de notre politique sportive au bout de quatre années de fonctionnement. Nous sommes arrivés à ce terme. C'est dire tout l'intérêt que nous portons à ces 2^{es} assises.

Le Conseil général produit des politiques publiques conformes à ses objectifs politiques, solidaire et pionnier en adéquation avec les acteurs de terrain, ceux qui agissent au quotidien.

Lors de la cérémonie des podiums de l'Essonne j'ai pris l'engagement d'ouvrir un espace de concertation large et réactif. Nous avons besoin d'échanges pour affiner, ajuster notre politique sportive au service de nos objectifs communs. Je poursuivrais à l'issue de ces assises une nouvelle concertation en recevant de présidents de Comité sportif départemental, des présidents de clubs omnisports, des représentants des sportifs de haut niveau, des clubs de haut niveau, et tous ceux qui voudront s'y joindre pour proposer, en octobre 2006, à l'Assemblée départementale une nouvelle délibération qui réaffirmera, je tiens à vous rassurer dès maintenant sur ce point, le rôle prépondérant du bénévolat et la nécessité d'accompagner mieux encore l'irréversible professionnalisation du mouvement sportif.

Elaborons donc préalablement à celle-ci, un diagnostic précis de nos engagements et des effets de notre politique sportive auprès du mouvement sportif essonnien ; comparons-le à nos objectifs politiques pour apprécier son efficacité. J'aimerais me livrer à cet exercice.

En 2002, nous avons proclamé que nous souhaitons mieux accompagner les pratiques de masse. Nous avons donc accru notre aide par licenciés, passant de 5,6 euros à 6,5 euros. En 2002, 260 000 licenciés bénéficiaient de cette aide, en 2006, ils sont 280 000, soit un accroissement de près de 8 % et nous constatons que 830 associations sont aujourd'hui directement

soutenues quand elles ne furent que 750 en 2002. Le Conseil général a également largement encouragé les manifestations sportives en apportant son concours financier à plus de 80 manifestations contre moins de 40 en 2002.

Le sport à l'école concourt à l'épanouissement de l'enfant et à promouvoir le sport dans les associations sportives délégataires. L'UNSS et l'USEP ont bénéficié d'une augmentation des crédits départementaux de 192 000 euros en 2002 à 215 000 euros en 2006. Accompagnant cet effort financier de 12%, par une hausse de plus de 16% du nombre de licenciés. C'est vraiment une belle fierté. J'en profite pour rappeler combien ces deux institutions sont novatrices, en particulier l'USEP, pour créer de nouvelles actions dont le caractère pédagogique est exemplaire, à l'instar des initiatives scolafoot, scolarugby, scolatennis. Dans le même temps, ce sont près de 27 sections sportives avec 3 pôles espoirs, que nous avons accompagné, soutenu par le département dès 2002. Le désengagement de l'Etat dans ce domaine est dommageable lorsque le Conseil Général y consacre plus de 80 000 euros par an. De même, nous finançons seuls aujourd'hui un cycle d'initiation à l'équitation scolaire pour les élèves de SEGPA et des Réseaux d'éducation prioritaires.

L'offre sportive s'est aussi diversifiée et renforcée par l'accueil de 3 nouveaux comités sportifs départementaux, de nouvelles disciplines. Je voudrai saluer la création en Essonne des comités de sport adapté et de lutte qui, sans attendre, ont lancé des initiatives ambitieuses. Je souhaite les féliciter et rappeler que l'action du département vise à combattre les inégalités, sociales, territoriales et physiques. J'ai annoncé il y a quelques mois, lors de la journée sport et handicap un soutien plus important aux clubs développant une pratique de sport adapté ou handisport. Ceci sera concrétisé. C'est avec le même objectif que nous avons engagé une politique, avec quelques comités sportifs départementaux, d'actions de promotion du sport dans des communes relevant de la politique de la ville. Depuis maintenant trois années, chaque été,

comités sportifs départementaux, opérateurs sociaux des communes et clubs locaux agissent ensemble pour faire du sport une école d'été de la vie, et croyez bien que je me réjouis que le mouvement sportif prenne de plus en plus conscience de la nécessité d'investir l'action sociale et citoyenne. Je voudrai donc là remercier les comités d'athlétisme, roller, triathlon, karaté, judo volley-ball et lutte pour leur investissement dans ce dispositif sport vacances en Essonne.

Parlons maintenant du haut-niveau. Ensemble, nous avons considéré que le haut niveau ne pouvait être que le produit d'une politique éducative sportive de masse, l'émergence de clubs formateurs étant le meilleur vecteur de l'excellence sportive. Soucieux de répondre à cette nécessité, le Conseil général a adapté ses aides aux clubs de haut niveau et à ses athlètes. Encore quelques chiffres, en 2002, 173 sportifs de haut niveau essonnien figuraient sur la liste ministérielle. En 2006, ils sont 190. En 2002, 28 clubs bénéficiaient d'un contrat de haut niveau ; en 2006 ils sont 41 soit une augmentation de 46%. Le niveau de pratique de compétition évolue substantiellement en Essonne, il a largement progressé et cela génère, cela a été évoqué lors des tables rondes, une problématique d'accompagnement supplémentaire pour les clubs soucieux de poursuivre la route du haut niveau.

Ce développement de la vie sportive a aussi été marqué par des réalisations plus structurelles en matière d'équipements sportifs puisque le Conseil général a apporté, depuis 2002, son concours aux communes pour plus de 15 millions d'euros, dont 9 millions pour les piscines. Mais la réalisation phare de cette période 2002-2006 demeure la création du pôle départemental de médecine du sport. Composé de 3 médecins (cardiologue du sport, nutritionniste du sport et psychologue du sport). Dirigé par le professeur Guézennec, (professeur agrégé de médecine du sport), le pôle est, en France, la seule initiative de ce genre piloté par une collectivité locale. Destiné aux sportifs de haut niveau et aux acteurs du sport en général, le pôle médical connaît un très large succès. Il accueillera en décembre prochain le congrès

national de la Société française de médecine du sport. L'originalité de notre action se fonde sur notre exigence à faire de notre politique publique sportive un engagement en matière de santé publique.

En conclusion de ce succinct diagnostic, je voudrai vous livrer un chiffre, même si le président Michel Berson l'a déjà évoqué tout à l'heure : +28%, c'est l'augmentation, depuis 2002, des crédits du Conseil général de l'Essonne en direction du sport.

Nos volontés communes ont abouti à produire de l'utilité publique et une réelle valeur ajoutée au sport essonnien. Au demeurant, des difficultés persistent et c'est bien ce qui est nous est apparu ces derniers mois, lors des tables rondes de ces secondes assises.

En matière de développement de la pratique de masse, la question structurelle des équipements est récurrente, malgré les engagements financiers du département.

La question de la disponibilité des salles de sports est essentielle et appelle l'ensemble des décideurs, état et collectivités locales, à une réponse adaptée et conforme à une seule exigence : construire là où le besoin est avéré. L'évolution du paysage des territoires de notre département, par la création des communautés d'agglomération, risque, on l'a vu, de bouleverser la carte de l'offre sportive si, à l'échelle du département, un schéma de cohérence départementale n'est pas affirmé et reconnu comme un modèle de référence à prendre en compte lors des décisions de construction.

La responsabilité du département, pour ce qui concerne ses engagements financiers dans le cadre de sa politique de contrats avec les communes et les communautés d'agglomération porte sur cette question. L'adoption des compétences sport-culture par les communautés d'agglomération va générer une nouvelle cohérence identitaire des structures sportives et d'investissements.

Les choix d'équipements relèveront d'une logique communautaire et non plus locale. C'est une chance extraordinaire à condition que ces choix soient



conformes à l'état des besoins et c'est là la responsabilité du mouvement sportif d'imposer une carte des besoins sportifs en équipements.

Un travail important a été engagé avec la Direction départementale de la jeunesse des sports et de la vie associative, le CDOS et le Conseil Général de l'Essonne pour recenser les équipements sportifs et produire un diagnostic. Ce travail doit désormais servir utilement à conditionner les aides, aussi bien de l'Etat, dans le cadre du CNDS, des crédits de l'ANRu, et aussi du département de l'Essonne dans le cadre de sa prochaine délibération pour les aides aux communes et communautés d'agglomération.

Une certitude cependant à vous confirmer : il n'y aura pas de construction d'équipement sportif départemental, même si ici où là, j'ai pu lire certains vœux, comme par exemple pour les sports de glace. Il appartient aux collectivités locales, agglomérations et communes, d'organiser leurs territoires conformément aux besoins des bassins d'habitation. Le Conseil général agira au regard de cette nécessaire cohérence de gestion publique, financière et sportive.

Il en ira de même concernant les équipements sportifs scolaires. Le département a déjà pris des engagements forts avec des communautés d'agglomération ou de communes, à l'instar de celle de Champcueil, pour accompagner la construction de ces équipements indispensables à la pratique de l'EPS en collège. Je n'occulte pas la difficultés de certaines disciplines à pratiquer sereinement leur activité dans notre département et, plus

particulièrement, le cyclisme qui se heurte à un véritable problème de sécurité routière pour ses pratiquants.

A cet égard, je dois confirmer que M. Raffi, directeur de cabinet de M. le Préfet de l'Essonne, m'a indiqué organiser dans les plus brefs délais une concertation avec les institutions concernées, Etat et Conseil général. De plus, j'ai demandé à Gérard Funès d'organiser, de la même manière, une réunion de concertation avec la direction des déplacements du Conseil Général, pour évoquer la problématique de créations de liaisons douces, les pistes cyclables, au regard des exigences des cyclistes plus enclins à rouler en peloton. Croyez bien que j'ai conscience de cette difficulté.

Concernant le volet de notre politique sportive consacrée au haut niveau, je partage les préoccupations exprimées par quelques dirigeants de clubs de haut niveau. Je souhaiterais cependant leur réaffirmer une exigence. La pratique du sport de haut niveau ne doit demeurer que le produit d'une politique de masse portée par un club formateur. Il appartient en ce sens au département d'accompagner l'émergence de tels clubs sans remettre en question l'équilibre général de notre politique sportive.

Une problématique réelle se pose aujourd'hui à quelques clubs Essonniers qui pourraient évoluer dans la sphère professionnelle. La loi sur le sport apporte une réponse précise à cette question en conditionnant l'aide des collectivités d'une part à un plafond et, d'autre part, à l'obligation de fixer l'aide de la collectivité à des natures d'action relevant de la formation notamment. Pour autant, il est juste de préciser que les financements manquent dès lors que les premiers effets de notre politique portent leurs fruits. La réponse à cette problématique est aujourd'hui incertaine car, s'agissant du Conseil général, le désengagement de l'Etat qui coûte aujourd'hui 60 millions d'euros au Département de l'Essonne ne nous permettra pas d'accompagner ce nécessaire effort. Je me dois également d'être claire : nous n'avons pas vocation à financer exclusivement le haut niveau.

Par contre des pistes sont possibles, par exemple des reconfigurations territoriales de clubs pour générer des effets de masse et des économies d'échelle. Avec, de fait, des possibilités de financements nouvelles par les communautés d'agglomération ou bien un regroupement du haut niveau par discipline à l'échelle du département. Réfléchissons à ces hypothèses en soulignant cependant la nécessité de garder un tissu associatif diversifié et de proximité sur l'ensemble du territoire essonnien

Les communes ou les groupements et les acteurs économiques Essonniers doivent s'engager plus fortement. J'ai bien saisi également votre demande d'être mieux soutenus sur ce dernier volet économique en sollicitant une aide à l'accompagnement. J'ai engagé à cette fin, une démarche auprès de Thierry Mandon, président de l'agence pour l'économie en Essonne afin qu'une attention spécifique puisse être réservée aux clubs Essonniers.

De nouvelles équipes émergent et progressent, en rugby, en football féminin, dans des disciplines individuelles l'athlétisme, le judo, le triathlon... Nous maintiendrons notre soutien et accompagnerons ces excellences par des dispositifs tels que l'intégration professionnelle de nos athlètes de haut niveau, l'aide à la création de centres de formation et veillerons à mieux cibler nos engagements financiers par l'encadrement. Je sais que ce dernier point est attendu par nombre de clubs de haut niveau.

Concernant disciplines sportives dont l'organisation des divisions évoluent en raison de la création d'une ligue professionnelle ou tout simplement parce que leurs fédérations les requalifient, je veux vous assurer qu'une expertise précise sera portée par les services pour nous assurer d'un engagement départemental cohérent et juste, conforme à nos orientations.

Enfin je connais votre attente pour la création d'une maison des sports. Je souhaiterais, préalablement à cet engagement qui sera honoré, que nous puissions élaborer ensemble un projet de création d'un centre de ressources à la vie associative, plate-

forme commune aux comités départementaux sportifs. Ces dispositions devront faire l'objet d'une concertation avec tous les acteurs du sport et j'entends m'y consacrer ces prochains mois.

Vous savez l'importance que j'attache à la promotion de l'égalité homme-femme dans tous les domaines de la vie. Notre politique sportive se devra d'annoncer clairement la façon dont elle devra s'emparer de cet enjeu majeur de société.

De même, il me paraît tout aussi fondamental de fonder notre réflexion commune dans un large cadre intégrant les principes du développement durable. Le sport s'inscrit parfaitement dans ces principes puisqu'il autorise la mise en œuvre de politiques qui concilient tant les aspects économiques, qu'écologiques et sociaux.

C'est pourquoi le sport doit non seulement contribuer à la protection et à la mise en valeur de l'espace naturel, intégrer ses équipements dans l'environnement, mais aussi être une source de richesse et d'attractivité pour les territoires et rassembler les populations en combattant l'exclusion. Je souhaite que tous les acteurs du mouvement sportif prennent en compte les initiatives liées au développement durable et démontrent une responsabilité dans leurs actes au même titre que les entreprises, les administrations publiques et tous les acteurs du tissu national.

L'élaboration de l'Agenda 21 départemental est une initiative allant dans ce sens puisque le Conseil général, en mars 2005, a posé les bases d'un Agenda 21 du sport en Essonne qui devra répondre à des objectifs prioritaires.

Volontairement, je n'ai cité aucun nom de nos valeureux athlètes, ceux qui font aujourd'hui l'actualité sportive même s'ils sont les plus beaux fruits de nos efforts communs. A côté du haut niveau, nombre de sportifs foulent les tartans, les tatamis, les gymnases, les terrains de foot et constituent le corps principal du mouvement sportif Essonnien. L'un dynamise l'autre et réciproquement.

Un tout dernier mot pour saluer le travail des collaborateurs et collaboratrices de la direction des sports du Conseil général. Ils sont à nos côtés, à vos côtés, disponibles et efficaces, pour vous conseiller et vous apporter l'aide dont vous avez besoin. Je les en remercie. N'hésitez pas à faire appel à eux. Au-delà de ces secondes assises, la concertation va se poursuivre. Merci à tous de contribuer à enrichir nos réflexions sur ce qui doit être une politique sportive efficiente en générale, solidaire et d'excellence, en Essonne en particulier.

A vous toutes et à vous tous, merci.

Monsieur Pierre-Philippe Bureau Collectif d'organisation des Assises

Au nom du collectif d'organisation de ces secondes assises départementales, on peut se réjouir du travail mené tout au long de cette année, de l'attention que chacun y a porté et de l'engagement qu'il y a mis.

Pour ma part, je relèverai la grande évolution dans la meilleure connaissance des différents acteurs, dans la diversité des approches, des préoccupations ou des pratiques qui font que chaque élément contribuant à la pratique sportive dans le département ne se fait plus en concurrence ou en rivalité, mais dans le respect des missions et des charges de chacun, dans une volonté d'action au plus près des populations.

Je me ferai le porte-parole de tous les participants pour remercier les intervenants de ce soir, pour la qualité de leurs contributions et pour l'attention portée aux propos, l'acuité des réponses et la précision des engagements.

Cette soirée n'est pas la clôture des assises, mais bien une nouvelle étape dans nos rencontres et nos échanges. Elle constitue toutefois un temps fort dans la dynamique que nous avons initiée, celle qui fait vivre l'ensemble du territoire départemental grâce à l'engagement de tous ses acteurs.

APS	Activités Physiques et Sportives
CCNS	Convention Collective Nationale du Sport
CDESI	Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires
CDOS	Comité Départemental Olympique et Sportif
CIO	Comité International Olympique
CNCD	Conseil National des CROS et des CDOS
CNOSF	Comité National Olympique et Sportif Français
CROS	Comité Régional Olympique et Sportif
CROSIF	Comité Régional Olympique et Sportif Ile de France
DDJS	Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
DRDJS	Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPS	Education Physique et Sportive
FFEPGV	Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire
FFEPMM	Fédération Française d'Education Physique dans le Monde Moderne-sport pour Tous
FFH	Fédération Française Handisport
FFSA	Fédération Française du Sport Adapté
FFSU	Fédération Française du Sport Universitaire
FSGT	Fédération Sportive et Gymnique du Travail
FSCF	Fédération Sportive et Culturelle de France
INSEP	Institut National du Sport et de l'Education Physique
MJSVA	Ministère de la Jeunesse, du Sport, et de la Vie Associative
OMS	Office Municipal des Sports
PDMS	Pôle Départemental de Médecine Sportive
TAS	Tribunal Arbitral du Sport
UNSS	Union Nationale du Sport Scolaire
USEP	Union Sportive de l'Enseignement Primaire

Le financement des 2^{es} assises est assuré de manière complémentaire :

- ◆ au titre du Contrat d'objectifs avec le Conseil général de l'Essonne
- ◆ sur les crédits FNDS 2005 affectés par la D.D.J.S. de l'Essonne



Les Actes des Assises sont diffusés par le C.D.O.S.
« Tête de réseau du C.R.I.B. départemental »



Avec la participation
de la base régionale de loisirs d'Etampes,
du CNR de Marcoussis,
des villes de Morsang-sur-Orge, Palaiseau, Ris-Orangis
et de l'USRO.



Enregistrement du forum disponible avec le concours de Telessonne



Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Essonne
Stade nautique départemental - Boulevard Charles de Gaulle
91540 MENNECY

Téléphone : 01 60 78 27 58 / Fax : 01 69 90 55 79
Courriel : essonne@franceolympique.com
Site internet - <http://essonne.franceolympique.com>

